

SOMMAIRE.

<i>Page 2</i>	Avant-propos	<i>Le Bureau.</i>
<i>Pages 3</i>	Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants	<i>Marthe Bontemps</i>
<i>Pages 9</i>	Un aristocrate périgourdin dans la Révolution Française : Le citoyen Chapelle-Jumilhac.	<i>Pierre Ortega</i>
<i>Pages 19</i>	Un périgourdin de Nontron : le comte de Saint-Aulaire	<i>François Debidour</i>
<i>Pages 31</i>	Un prêtre philanthrope : Pierre Védey	<i>Irène Massevy</i>
<i>Pages 45</i>	L'agronomie forestière de : Justin Amédée de La Garde	<i>Armand Affagard</i>
<i>Pages 52</i>	Abbé Julien – Georges Rocal	<i>Paul Delavallade</i>

N-B : Les articles publiés dans ce présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Saisie, mise en page et maquette : Hervé Lapouge

Avec la participation de : Les Auteurs, René Herman, Georges Jardry, Monique Lapouge, Hélène et Louis Le Cam, Irène Massevy, Philippe Robert.

AVANT-PROPOS.

Le GRHIN va bientôt fêter ses vingt ans. L'âge de raison, dit-on. Alors, anticipons quelque peu sur cet heureux anniversaire, pour souhaiter que notre association, devenue adulte, reste, plus que jamais un lieu d'expression, un lieu d'écoute bienveillante, de discussion courtoise, de culture, bien sûr, mais aussi et peut-être surtout, de détente et d'amitié, un endroit accessible à tous.

Ces nouvelles « Chroniques Nontronnaises », sous forme thématique, nous présentent six personnages très différents les uns des autres. Un jacobin inflexible, un aristocrate militaire, un comte diplomate, un prêtre philanthrope, un marquis agronome et un abbé historien se côtoient ainsi au fil des pages, simplement unis par une époque, le XIX^e siècle, et par la même passion d'un petit coin de terre : le nôtre.

Bonne lecture à tous.

Le bureau du GRHIN
Nontron – 1997

LE CONVENTIONNEL

JEAN ALLAFORT

1740 – 1818
ET SES ENFANTS



Jean Allafort. Député de la Dordogne à la Convention nationale et membre du Conseil des Anciens, est né au Bourdeix en 1740.

Issu d'une ancienne et riche famille bourgeoise qui possédait des terres dans le Nontronnais, à Bussière-Badil, Jean Allafort, licencié en droit, entre très jeune dans la magistrature.

Tout d'abord, il témoigne d'une grande âpreté à défendre les justes causes. Avocat talentueux, il sait qu'il peut se sauver par l'esprit et sauver les autres, par sa présence d'esprit, mais sa *« scrupuleuse conscience l'effraie sur l'étendue des devoirs imposés à la profession d'avocat et se croit obligé de réparer à ses dépens, la perte des causes qu'il ne fait pas triompher »*, c'est du moins ce qu'affirme Frédéric Dumas-Ribadeau dans l'éloge funèbre de son oncle Allafort, paru à Limoges chez Chapoulaud, en 1838.

En réalité, Jean Allafort possède, au plus haut point, le goût de l'indépendance, l'amour de la terre et le sens des affaires. Il renonce donc à plaider, mais donne des consultations à tous les habitants du Nontronnais.

Ses activités sont variées : en 1779, c'est en qualité de maître de forge, qu'Allafort s'engage envers Monseigneur de Sartine, ministre et secrétaire d'Etat au département de la Marine, à surveiller les fondages qui seront exécutés à la forge de la Chapelle-Saint-Robert par le sieur de Versanne ; marché passé avec le comte de Roffignac le 12 août 1777.

Jean Allafort promet aussi de présider au choix du mélange des mines, de veiller à ce que la fabrication soit bien faite. Il s'engage, enfin, à faire les avances nécessaires pour acquitter les frais de transport de toutes les pièces d'artillerie provenant desdits fondages, depuis la forge de la Chapelle jusqu'à Rochefort. Le remboursement de ces avances se fera ultérieurement, suivant un acte portant la signature d'Allafort et celle du ministre Sartine. Cet acte est daté du 16 octobre 1779 ; il a été fait à Chênedières, paroisse de Bussière-Badil.

Quelques années plus tard, on le sollicite et il accepte de représenter sa région à la Convention nationale. Il cède, alors, aux sollicitations réitérées des électeurs périgourdins et va défendre en face de l'Europe, les droits de tout un peuple.

Le 16 janvier 1793, Jean Allafort vote en ces termes la mort de Louis XVI : *« Louis, en conscience, tu as mérité la mort, je la prononce. »*

Il vit à Paris, à l'hôtel de Cambrai, rue Pagevin, près de la place des Victoires, au milieu des agitations, avec sa frugalité et sa simplicité de mœurs habituelles. Sa mission civique, qui n'exclut pas en lui l'amour paternel, lui a ainsi imposé un dur sacrifice.

Le jeune garçon, volontaire à la 14^e brigade d'infanterie légère à Belfort, envoie à son père le 5 novembre 1792, cette missive touchante et truffée de savoureuses fautes d'orthographe :

« Mon très cher père, je vous écris celle-ci pour m'informer de l'état de votre santé et vous donner de mes nouvelles. Je me porte bien, je vous assure que j'ai été bien 'maurtifié' de ne pas avoir pu vous donner de mes nouvelles aussitôt que nous sommes arrivés à Belfort, mais les occupations m'en ont empêché. Vous 'deves' avoir reçu une de mes lettres. Je vous disais que nos assignats de 5 livres ne valent que 3 livres et ceux de cinquante ne valent que 30 livres et 'pressisement' je me trouve avoir acheté une montre à Fontainebleau.

Comme vous savez que l'or ne 'valet' pas plus pour nous que les assignats, j'ai mieux 'aimmé' la payer en or parce que en la payant en or cela fit que je la 'paya' moins 'chère' de 80 livres que 'ci' je 'l'avé payé' en assignats. Je vous prie de bien vouloir me faire passer un Louis d'or. Comme je ne 'pu' payer ma montre, je 'pria' Vilardou de m'en prêter un. Il 'eu' la complaisance de me le prêter ainsi par 'consaiquand' il faut le lui remettre. Et pour cela il faut que vous 'ayé' la 'bontai' de me le faire passer. Je crois fort que nous passons notre 'ivert' à Belfort. Je vous prie de vouloir bien donner des nouvelles à ma sœur, il ne m'est pas 'paussible' de lui écrire. Le matin nous montons la garde et il faut aller à l'exercice nous n'avons pas de temps de reste. Je finis en vous embrassant de tout cœur, votre très humble et très obéissant fils ».

Jean Allafort pourvoit aux besoins de son fils, pour qui il tremble sans cesse. Le 18 Thermidor de l'an 3 (3 août 1795), il écrit au directeur de l'hôpital de Belfort :

« Citoyen, permettez que je m'adresse à vous pour avoir quelques renseignements sur la situation de mon fils. Le sergent major de sa compagnie me dit dans sa lettre du 23 Messidor que mon fils est parti pour l'hôpital le 9 Pluviôse, il ne m'a pas donné de ses nouvelles depuis cette époque. Comme on présume que d'hôpital en hôpital, il a été transféré dans celui de Besançon, veuillez bien vérifier et me marquer ce qu'il est devenu. Je vous prie, de grâce, de ne pas me refuser une prompt réponse car je suis vivement inquiet sur le sort de cet enfant. Il était dans l'usage de m'écrire tous les quinze jours. Soyez sensible, bon citoyen, à ma sollicitude en me donnant les renseignements que je vous demande. Pardon de la peine que je vous donne. Recevez d'avance toute ma reconnaissance. Salut et fraternité. Allafort. »

La réponse arrive bientôt :

« A la première bataille, la mort a fait tomber des mains encore sans expérience du jeune Allafort, l'arme qu'elles pouvaient à peine porter ».

Le malheureux père en éprouve un cruel chagrin. Il ne peut trouver de réconfort que dans la correspondance qu'il échange presque quotidiennement avec sa fille Marie, gardienne de la propriété périgourdine de Bussière-Badil.

Sa fille qu'il chérit doublement à présent, puisqu'il n'a pas d'autre enfant et que sa femme Marie Monsalard n'est plus. Le 16 Germinal an 2 (5 avril 1794), il lui avait écrit :

« Chaque député à la Convention, ma chère fille, est obligé de rendre compte à la nation de la fortune qu'il possédait à l'époque de la Révolution et de celle qu'il possède actuellement, afin de faire connaître ceux qui se sont enrichis aux dépens du peuple dans les places qu'ils ont occupées.

Tu sais bien que je n'ai jamais été un fripon, mais il faut que je le prouve. Il est donc nécessaire que tu declares la somme que tu as entre les mains et ce qui t'est dû ».

Sans doute, et nous en auront plus tard la confirmation, Jean Allafort n'est-il pas toujours aussi désintéressé qu'il le prétend. Du moins peut-on certifier qu'à maintes reprises, il ouvrit sa bourse pour arracher aux fureurs révolutionnaires la fortune ou la vie des proscrits. Il protégea efficacement un de ses 'pays', François Xavier de Lamberterie, qui, émigré à la suite d'une querelle d'amour-propre avec sa prolifique parentèle, souhaitait rentrer en France.

Le 4 Brumaire :

« j'ai reçu ma chère fille, ta lettre du 15 Vendémiaire. Ce n'est point la défiance dans les biens nationaux d'émigrés, qui m'ont engagé à te proposer de chercher des acquéreurs pour le domaine de Lessard, mais la crainte de ne pouvoir payer la somme que je dois pour cet objet, dans le temps et aux époques fixées par la loi. Et il est impossible que les biens nationaux vendus puissent éprouver la moindre atteinte contre les acquéreurs, à moins que la contre-révolution ne s'opère et que la République ne périclite, mais comme elle se soutiendra malgré les efforts et la rage des émigrés, j'espère conserver le bien Lessard pourvu que je puisse le payer. Je ne veux pas me voir privé d'un bien aussi précieux et aussi productif. Il faudra que nous fassions de gros efforts pour pouvoir payer. De mon côté j'y arriverai à force de privations, et je sais que tu m'aideras de ton mieux. D'après ce que tu m'écris, tu es sans doute en ce moment en possession du ci-devant presbytère de 'Souffrignac'. Je suis bien aise que cela se soit passé sans secousse. Il est vraisemblable que tu en jouiras paisiblement, et que la malveillance s'apaisera peu à peu.

Je t'envoie ce jour un paquet chargé que tu retireras au bureau de poste de Nontron, le contrat d'acquisition du bien Lessard avec les quittances du Receveur des Domaines de Périgueux. Tu produiras le tout au Receveur de Nontron pour lui prouver que je persiste dans cette acquisition. Adieu, ma chère fille, je t'embrasse de tout cœur ».

Pour l'ex-conventionnel, devenu membre du Conseil des Anciens, un homme de bien, c'est, avant tout un homme qui soigne son bien !

Mais c'est aussi un être capable de satisfaire à la confiance de ses compatriotes. Il s'est donc efforcé à rendre service autour de lui, usant de son influence pour obtenir tel avantage à de jeunes militaires, ou simplement, donnant des renseignements utiles à son entourage.

Le 22 Brumaire de l'an 5 (12 novembre 1796), Jean Allafort constate, avec soulagement que *« les dangers qui semblaient menacer sa fille, à présent en possession de la maison cy devant curiale de Souffraignac »* ont disparu, grâce au savoir faire de Marie Allafort, à sa prudence, à sa douceur :

« Tu es parvenue à convertir leurs fureurs et leurs menaces en honnêteté et en bienveillance, et ce sera toujours avec des manières populaires et délicates que tu conserveras leur estime. Tu vois que le vieux proverbe se justifie chaque jour, (on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre) ».

A la suite, il lui donne des conseils sur les vendanges, la récolte, et il termine en lui disant de vendre son vin très vite, puisque hélas, ils ont encore beaucoup de dettes. Ses revenus étant devenus insuffisants, il dut vendre une partie de ses biens et vers 1794, il *« ne consentit pas à violer la loi qu'il avait votée, en refusant de recevoir pour sa valeur nominale un papier-monnaie frappé d'un discrédit général »*.

D'autres lettres s'échangent ; dans l'une d'elles, il mentionne longuement son inquiétude, car à deux reprises, l'état de santé de sa fille est devenu critique, de graves maladies l'ayant apparemment atteinte. Son cœur de père s'alarme alors. Fort heureusement, après de longs mois, la santé reviendra.

Les échanges de correspondance continuent. Jean Allafort vient d'envoyer la dernière quittance pour payer le montant de ce qu'il restait à régler sur la maison curiale de Souffraignac. Ainsi dit-il :

« je n'aurai plus à m'occuper de cet objet. Mais je crains bien qu'en achetant la maison curiale, nous n'ayons en même temps acheté une pomme de discorde, à cause de la terre qui est devant la cour. Ou bien tu ne tiendras ni poules, ni dindes, car la volaille en sortant de la cour ne manquera pas d'aller gratter cette terre et y causer du dommage. Si elle était à vendre, et que nous puissions avoir la commodité de la payer, il serait bien essentiel d'éloigner un voisin qui peut violemment nous incommoder. »

En février 1797, Jean Allafort, qui avait été appelé au Conseil des Anciens, alors qu'il siégeait encore à la Convention, refuse de renouveler ce second et honorable mandat, et retourne à la vie privée.

Cet exil parisien pèse trop lourd au père qui souhaite marier sa fille et à l'homme des champs qui brûle de gérer à nouveau ses propriétés.

Et le 20 Brumaire de l'an 6 (10 novembre 1797), le registre d'état civil de Souffraignac mentionne qu'il y a promesse de mariage entre Jean-Baptiste Michel Grolhier, fils de Pierre Grolhier, ancien notaire, et de Marie Mazeau, et Marie Allafort, demeurant à Souffraignac, canton de Marthon, fille de Jean Allafort, représentant du peuple et de feu Marie Monsalard.

Ce mariage comble les vœux de Jean Allafort qui reprend sa douce vie familiale. Il accepte pourtant sa nomination de commissaire du Directoire dans son département.

Par contre, tant que vont durer le Consulat et l'Empire, il refusera, en jacobin impénitent, toutes les charges et tous les honneurs.

Plus tard, frappé par la loi du 12 janvier 1816, qui exclut à perpétuité du royaume les conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI et leur accorde un délai d'un mois pour sortir de France, Jean Allafort trouve assez de courage pour consoler ceux qui l'entourent :

« Mes amis, dit-il, laissez-moi subir ma destinée, moi seul l'ai encourue ! Je m'en irais trop malheureux si j'emportais avec moi la pensée qu'elle pourrait rejaillir sur quelqu'un de vous ».

Pourtant, à 76 ans, abandonner sa patrie, sa famille, ses amis, ses champs, pour aller quémander une hospitalité précaire en Hongrie ou en Silésie, pour Jean Allafort, c'est pire que la mort.

Des personnes influentes s'entremettent pour obtenir la grâce du proscrit. Celui-ci obtient un certificat de prolongation :

« le Préfet de la Charente assuré de l'état d'infirmité où se trouve le sieur Allafort compris dans la loi du 12 janvier, lui accorde une prolongation jusqu'au 15 avril prochain, pour se conformer aux dispositions de l'article 7 de cette loi.

Fait à Angoulême le 8 mars 1816.

Signé Creuzé de Lesser. »

Le comte Decazes, ministre de la Police, qui est un ancien obligé de Jean Allafort, l'autorise à résider à Paris. Pour lui faire accepter cette faveur accordée en dehors de la loi, Marie Grolhier trompe son père, et lui fait croire que le gouvernement de Louis XVIII a ordonné un sursis de départ et qu'on ne tardera pas à rapporter la loi.

Deux ans s'écoulent dans le provisoire. L'incognito qu'il est tenu de garder et l'éloignement du sol natal altèrent gravement la santé du vieillard, qui meurt le 5 mai 1818.

Ses restes, d'abord ensevelis au cimetière du Père Lachaise, sont ensuite transférés dans un enclos de son jardin de Souffrignac, puis au cimetière de Souffrignac.



Tombe de Jean Allafort.

On peut lire sur la tombe de Jean Allafort et sur celle de sa fille, deux inscriptions respectivement gravées sur stèle de bronze et sur marbre :

« Ici repose Jean Allafort, né au Bourdeix en 1740, mort à Paris le 5 mai 1818, ancien député de la Convention Nationale, membre du Conseil des Anciens. En 1838, sa fille a fait rapporter ses cendres dans cette retraite d'où il avait été arraché en 1816. Vous qui l'avez connu, redites à vos enfants ses vertus modestes, son patriotisme et son malheur. Faites que ce monument, comme sa mémoire, soient ici à jamais un objet de respect. Marie Allafort, veuve Grolhier, aux mânes de son malheureux et excellent père ».

« Marie Allafort, veuve Grolhier, décédée le 22 mai 1847 ».



Marthe Bontemps.

UN ARISTOCRATE PÉRIGOURDIN
DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LE CITOYEN
CHAPELLE-
JUMILHAC AÎNÉ

1764 – 1826



Antoine Pierre Joseph Chapelle de Jumilhac.

Antoine-Pierre-Joseph Chapelle de Jumilhac est né dans une famille qui commence à se faire connaître à la fin du XVI^e siècle, avec Antoine Chapelle, seigneur de la Vallade.

C'est lui qui, en acquérant une partie de la seigneurie, et en épousant sinon l'autre, du moins l'héritière, réunifia, sous son nom, la co-seigneurie à la terre de Jumilhac.

Riche maître des forges du Charlard et de la Vallade (Saint-Paul-la-Roche), Antoine Chapelle fut anobli en 1597 par Henri IV, pour services financiers rendus au roi dans sa conquête de la couronne.

La terre de Jumilhac fut ensuite élevée au marquisat en 1655, puis confirmée dès 1666.

La famille de Jumilhac s'illustra au service du roi tant dans ses armées qu'à la Bastille, dans l'église, avec deux évêques et même dans la musique religieuse, avec Dom Pierre Benoît et sa grande étude du grégorien.

Antoine de Jumilhac en est l'un de ses membres les plus remarquables, comme nous allons essayer de le voir.

A la mort de son père, Antoine-Pierre-Joseph Chapelle de Jumilhac devint, en 1798, le premier marquis 'nouveau style' de la famille.

La vie et la carrière du fils aîné du dernier seigneur de Jumilhac sont bien révélatrices des risques, des possibilités et aussi des chances de son temps.

Il est mieux connu de l'Histoire que bien d'autres membres de sa famille : de nombreux documents nationaux, départementaux, diocésains et municipaux permettent de se faire une certaine idée de ce que fut cet homme au destin étonnant, sinon exceptionnel.

De la naissance à la Révolution.

Antoine de Jumilhac est né à Paris le 31 août 1753. Il est fils de Pierre-Marie Chapelle de Jumilhac et de Françoise Catherine Pourcheresse d'Estrabonne.

Il arrive dans une famille dont l'ascension sociale est évidente : son grand-père, Pierre-Joseph, est lieutenant-général des armées du roi, son père, Pierre-Marie, le sera bientôt, deux de ses cousins sont évêques, un autre cousin est gouverneur de la Bastille, la branche cadette des Jumilhac-Cubjac est alliée aux Bertin...

Comme c'était la tradition dans les familles nobles de l'Ancien Régime, il embrassa la carrière militaire, au service du roi, en 1777, soit à l'âge de 13 ans.

Il sera sous-lieutenant à 17 ans, capitaine à 20 ans.

Certes, la 'naissance', comme on disait alors, aidait beaucoup à la progression de carrière, mais, en cette fin du XVIII^e siècle, cela ne suffisait plus forcément à monter très haut sans que l'on ait quelques-unes des qualités nécessaires à la réussite.

Il poursuivit donc sa carrière et fera partie de l'armée de l'amiral comte d'Estaing, à Cadix.

L'amiral d'Estaing s'était vu confier la charge d'une grande escadre franco-espagnole destinée à aller attaquer la Jamaïque. L'entreprise n'eut pas lieu.

Antoine de Jumilhac se retrouva lieutenant-colonel de la Garde constitutionnelle à cheval du roi, en 1792, année cruciale.

Lors de l'insurrection du 10 août de la même année, il fut arrêté et échappa de peu aux massacres de septembre. Il émigra et c'est à cette date que s'achève sa 'première' carrière militaire.

Le Débarquement de Quiberon.

Ayant pris un nom d'emprunt, il gagna l'Angleterre d'où il revint avec l'armée des Emigrés. Il fit partie du trop fameux débarquement de Quiberon, tentative des royalistes pour ramener en France le roi Louis XVIII. Il reçut le grade de major au régiment de Royal Louis et fut fait, à cette occasion, chevalier dans l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le sort de cette armée est connu et Antoine de Jumilhac échappa de peu à la mort, une nouvelle fois. Blessé grièvement, il revint en Angleterre et rédigea un récit de son expédition.

Le Citoyen Chapelle-Jumilhac est de retour... à Jumilhac.

Le père d'Antoine de Jumilhac, le marquis Pierre-Marie, s'était vu restituer ses biens, dans les années 1795-96, avant de mourir à Paris en 1798.

Antoine de Jumilhac, son fils aîné, était rentré en France, sans doute avant le 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), probablement pour recueillir, avec son frère cadet, l'héritage de leur père.

Les deux frères prirent les dispositions nécessaires afin que la totalité de la Terre de Jumilhac reste à l'aîné, cela en 1800, le 6 Prairial an VIII, par acte privé passé entre les deux frères.

Le 'Citoyen Chapelle-Jumilhac Aîné', comme il signait, vint s'installer à Jumilhac, terre de ses ancêtres. Il gardait toutefois, avec sa famille, une résidence à Paris.

S'il n'entreprit pas à proprement dire une carrière civile, du moins prit-il une part importante dans la vie locale, départementale et nationale, ainsi que nous allons pouvoir le constater.

Il est vrai qu'il était le troisième citoyen le plus imposé de la Dordogne, en quelque sorte, la troisième fortune du Périgord... ce qui lui accordait, de droit, ainsi que le voulaient les lois issues de la Révolution, des fonctions publiques.

La Forge du 'Singe'.

La première intervention connue du citoyen Chapelle-Jumilhac se retrouve dans le dossier des forges des Archives départementales de la Dordogne : c'est une lettre qu'il adresse au préfet de la Dordogne. En voici quelques extraits :

« ... La nature, en accordant au canton de Jumilhac tous les éléments de la richesse, lui a refusé ce qui peut seul servir à en tirer un grand parti, il n'a ni rivière navigable, ni débouchés : un grand chemin a été tracé et ébauché à grands frais, il a subi le sort de tous ceux de la République, mais ses heureux effets se sont cependant faits sentir depuis douze ans... »

Ces quelques mots appelleraient bien des commentaires, contentons-nous de souligner que le canton de Jumilhac avait en 1801 'tous les éléments de la richesse'.

Comme la nature n'a pas fondamentalement changé depuis ce temps, le citoyen Chapelle devait faire allusion aux nombreuses forges et moulins de Haut-bassin de l'Isle, toujours en activité à cette époque et source de travail pour une bonne partie de la population.

Un simple regard sur la carte de Belleyrne, de la fin du XVIII^e siècle, permet de se rendre compte à quel point Jumilhac était enclavé, puisqu'on n'y voit qu'une route importante qui y aboutit : elle venait de Saint-Yrieix... Cela explique largement ce que dit le citoyen Jumilhac.

« ... Je me bornerai à solliciter, Citoyen Préfet, la permission de rétablir la Forge et le Fourneau dits 'du Singe', situés sur la rivière de l'Isle, au bas de mon habitation, ce que la tradition, jointe à quelques vestiges, m'ont appris avoir existé autrefois. »

Voilà qui surprend : où donc se situait cette forge 'du Singe' ? On connaît à Jumilhac la forge du Cros, celle du Gravier, de Tendeix, de Vialette... une bonne douzaine dans le canton. Mais où se situait celle 'du Singe' ?

Il y a au-dessous de 'l'habitation' du citoyen Jumilhac Aîné, le château, une usine hydroélectrique qui était encore à la fin du XIX^e siècle un moulin.

En amont, il y a le moulin de la Chatonnière, en aval, celui de Loule. Une recherche des scories habituelles aux forges : le laitier, nous permet de penser que l'ancien moulin de la Salle a pu être, très anciennement, cette forge du Singe, jusqu'à preuve du contraire...

A moins que...

« Je vous demanderai de plus la permission d'établir dans les bâtiments, dépendants mais éloignés de mon habitation, une verrerie, objet utile et nécessaire dans un pays où l'on ne sait que faire de ses bois et où les produits d'une pareille manufacture sont hors de prix tandis que la nécessité de se les procurer fait payer tous les ans dans les départements voisins des sommes considérables... »

En plus de la mise en valeur du pays, Antoine de Jumilhac songe également à son développement par l'implantation d'industries, telle que la verrerie, qui y trouvera sa matière première de surcroît.

Bon nombre d'aristocrates eurent, en ce début du XIX^e siècle, ce goût pour le progrès, même si cela se teintait d'un peu de paternalisme : rien n'est parfait.

Protestant de sa bonne foi, le correspondant du préfet ajoute encore :

« Vous reconnaîtrez j'espère, Citoyen préfet, dans ces diverses demandes le zèle d'un Bon Citoyen pour la prospérité de son pays et vous m'excuserez si j'ose porter en même temps un œil inquiet sur la nouvelle organisation qui se prépare sur les Justices de Paix : la rumeur publique prétend ici que le Canton de Jumilhac sera privé de ces avantages, par union à un autre canton... »

Déjà une réorganisation administrative qui menace le Grand-Jumilhac ; cela a commencé très tôt... et ce n'est sans doute pas fini...

« J'ose vous solliciter, Citoyen Préfet, avant que de prendre une détermination à cet égard de vouloir bien vous faire donner tous les renseignements qui militent en faveur de ce canton : la localité, la population immense, le commerce qui ne fait que s'accroître d'années en années ; les marchés nombreux et considérables ressemblant à de petites foires, tout parle en faveur de cet endroit pour qu'il demeure chef-lieu de canton de la Justice de Paix... »

Renseignements précieux sur la situation de Jumilhac en ce début du XIX^e siècle :

- Population nombreuse : plus de 3000 habitants.
- Commerces florissants.
- Marchés assez importants, en passe de devenir des foires.

Les renseignements tirés des minutes notariales des mêmes années sont là pour confirmer la brillante plaidoirie du châtelain de Jumilhac auprès du préfet Rivet : c'est si vrai que par testament du maire de l'époque, Gabriel Faye, il fut légué à la commune une somme coquette pour faire construire une halle à Jumilhac. De même, on notera à cette période un regain d'activité pour les forges, ce qui contribuait à l'amélioration de l'existence des habitants et à la prospérité du canton.

« ... Bien sûr que si vous pouviez juger par vous-même de la situation, votre justice et votre équité seraient suffisamment éclairées à cet égard.

Je mettrai un prix infini à vous adoucir, Citoyen Préfet, les ennuis et les désagréments d'un pareil voyage en vous offrant chez moi un gîte commode et agréable et j'espère que vous voudrez bien m'y donner quelques moments.

Saluts respectueux.

A. C. Jumilhac. »

A l'homme pratique et concret, Antoine de Jumilhac joint 'les manières d'un grand seigneur d'autrefois' ainsi que le décrit Fleury Manhès dans « Cent portraits périgourdins ».

Le post scriptum de cette lettre le confirmerait, si besoin était :

« Je prie Madame Rivet de vouloir bien recevoir l'assurance de mon hommage. »

Au delà de l'habileté de l'homme du monde, cette lettre est très instructive concernant l'état d'esprit de quelqu'un qui aurait pu, eu égard à sa position sociale d'origine, se contenter de gérer des propriétés en 'bon père de famille'.

On note, tout à la fois :

- un esprit d'entreprise, hérité sans doute de l'ancêtre Antoine Chapelle ;
- une bonne connaissance de la situation locale que seul un séjour prolongé sur place peut permettre ;
- une volonté de contribuer au développement économique du canton de Jumilhac.

S'intéresser au développement économique du canton et de la commune de Jumilhac ne l'empêchait sans doute pas de penser à l'avancement de ses propres affaires. C'était bien raisonner.

Un curé pour Jumilhac.

Dans une lettre trouvée aux archives de l'Evêché de Périgueux, le citoyen Chapelle-Jumilhac écrit à l'évêque d'Angoulême pour intercéder en faveur de l'abbé Bouchaud, afin qu'il soit nommé curé de Jumilhac.

Il faut se rappeler qu'entre 1801 et 1817, les évêchés de Périgueux et Sarlat étaient réunis à celui d'Angoulême. Le rétablissement du double évêché se fit plus tard, même si le décret date de 1817.

La lettre est habile, car le marquis proteste à l'avance contre ceux qui lui reprocheraient de vouloir ressusciter le droit de présentation qu'eurent ses ancêtres pour la cure de Jumilhac : « *Une cure de première classe* », ainsi qu'il la qualifie.

Puis il continue :

« *Je ne puis cependant m'empêcher de recommander à Vos Bontés et à Votre Intérêt, l'abbé Bouchaud ci-devant curé de Chalusset, succursale de Jumilhac...* »

Cet abbé Bouchaud, « *un homme digne à tous les égards par ses vertus et sa piété* », s'appelait de son nom complet Antoine du Bouchaud de Mazeaubrun.

A la Révolution, faut-il le rappeler, à défaut de perdre leur tête, un certain nombre de membres de l'aristocratie raccourcirent leur nom de tout ce qui était trop voyant.

Effectivement, l'abbé Bouchaud avait occupé la cure de Chalusset de 1785 à la Révolution.

« *Il s'était empressé de se rendre aux ordres de Sa Sainteté en rentrant d'Espagne en France...* »

On sait que le pape avait demandé aux prêtres qui avaient émigré de retourner dans leur pays et d'y reprendre leur ministère.

Du Bouchaud avait donc émigré, ce qui veut dire qu'il avait refusé de prêter tous les serments de fidélité à la Révolution et à la première République.

Comment le marquis avait-il connu Antoine du Bouchaud, sinon à l'époque où celui-ci était curé de Chalusset, ce qui n'était pas si vieux que cela, à peine une dizaine d'années.

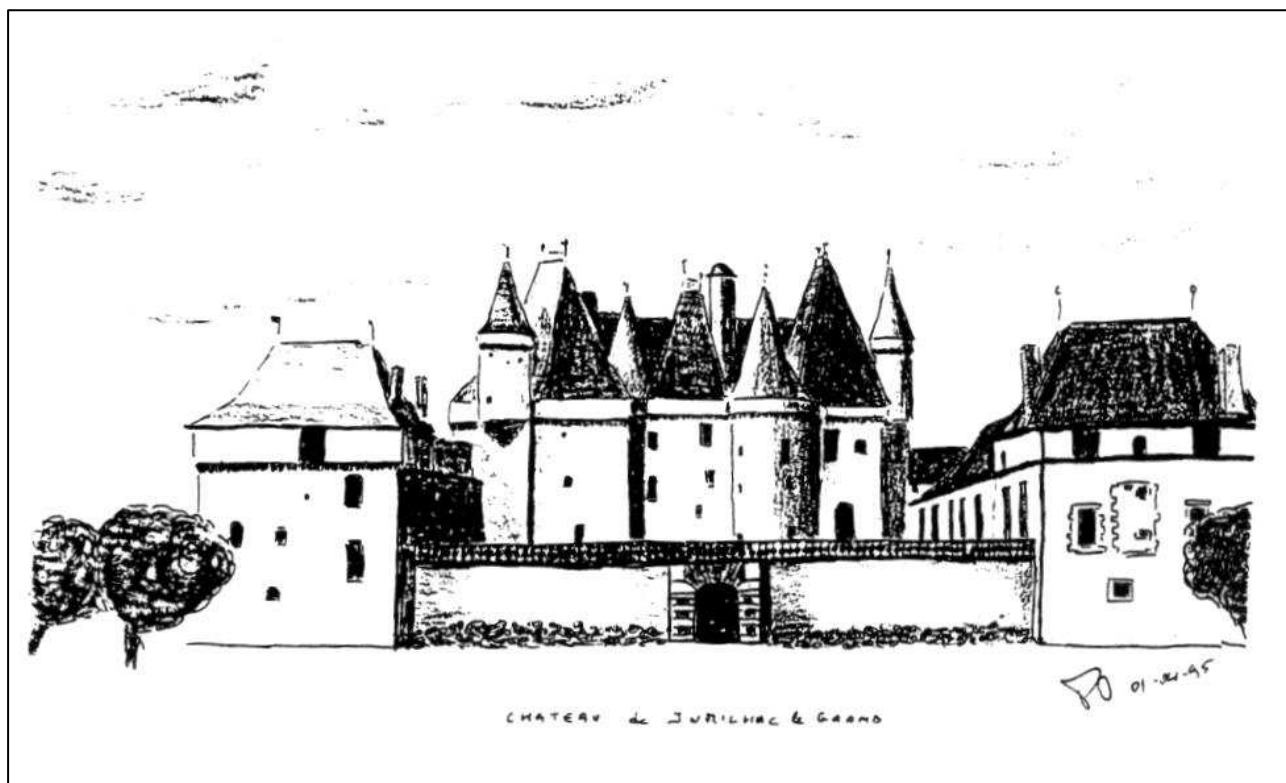
« *Si cette nomination contrariait vos désirs, j'ose du moins espérer avec tous les honnêtes gens de cette paroisse que Votre Grandeur daignera se faire rendre compte de l'Individu qui exerce en ce moment à Jumilhac, qui s'y est installé sans mission aucune, qui n'est fait ni par son âge, ni par sa conduite, pour imprimer à cette grande paroisse le respect que m'»rite le caractère sacré dont il est revêtu...* »

Prudent, Antoine de Jumilhac laisse l'évêque devant sa responsabilité. Cependant, il l'informe de la situation, aberrante selon lui, de « *l'individu... qui exerce... sans mission aucune...* » Qui peut bien être cet 'individu' ? Nous sommes, il n'est pas inutile de le préciser, au lendemain de la Révolution et des bouleversements inévitables qui en ont résulté.

En consultant l'ouvrage de Robert Bouet « Le Clergé du Périgord au temps de la Révolution française », peut-être s'agit-il d'Arnaud Faure (1762-1835), nommé par l'évêque constitutionnel Pierre Pontard et qui fut effectivement curé de Jumilhac pendant cette période.

Ce qui est sûr, c'est que le marquis de Jumilhac ne semble pas le porter dans son cœur, pas plus qu'il n'apprécie son action de pasteur. Qu'en était-il réellement ?

« ... tandis que plusieurs curés anciens du Canton n'ont point cessé un instant leurs fonctions... »



Le château de Jumilhac. Dessin de Pierre Ortéga.

Sans doute Monsieur de Jumilhac veut-il faire remarquer à l'évêque d'Angoulême que quelques-uns des desservants du canton se sont montrés fidèles à l'Eglise, plus qu'à la République.

Pour conclure :

« je ne peux point abuser plus longtemps de vos moments, Monseigneur, mais j'ose espérer que vous me ferez l'honneur, dans vos tournées, d'accepter un logement chez-moi et je serai très aise de vous donner les preuves du respect avec lequel je suis

Monseigneur

Votre humble et très obéissant serviteur.

Jumilhac Aîné. »

Le Marquis de Jumilhac devait posséder un très grand sens de l'hospitalité puisqu'il avait fait la même proposition au préfet Rivet de le recevoir chez lui.

Est-ce à la suite de son intervention, toujours est-il que M. du Bouchaud fut bien nommé par l'évêque à Jumilhac où il demeura pendant une vingtaine d'années.

La suite de ses interventions ira invariablement dans le même sens.

Une ferme modèle à Jumilhac en 1803.

L'annuaire de l'an XI note, en effet, pour 1803 :

« Le citoyen Jumilhac, connu par son zèle pour la propagation de tous les arts utiles, vient de former dans l'arrondissement de Nontron un troupeau dans lequel on trouve plusieurs mérinos et brebis d'Espagne et 122 autres brebis des plus belles races françaises. »

En fit, le 'citoyen' Jumilhac, comme d'autres, tel le marquis de Fayolle quelques années plus tard, avait établi une ferme expérimentale qui devait contribuer à développer et à renouveler l'agriculture. On retrouvera cette préoccupation durant tout le XIX^e siècle, spécialement sous le neveu de 'l'Ogre', Napoléon III.

Il est vrai que le Périgord, et la France, ont connu des disettes, sinon des famines, qui ont affecté gravement la population des siècles durant, et qu'une agriculture forte et renouvelée était une nécessité vitale.

Président du canton et membre du Conseil général.

Dans un domaine autre que celui de l'agriculture ou de l'économie, on notera qu'Antoine-Pierre-Joseph de Jumilhac se vit confier des responsabilités militaires, si l'on peut dire.

En effet :

« Préfecture de la Dordogne.

Le Préfet du département de la Dordogne,

En vertu de l'article 5 de l'Arrêté du Gouvernement du 29 fructidor an 11, délègue le citoyen Chapelle-Jumilhac, membre du Conseil et Collège électoral du département pour présider la Commission chargée, par notre arrêté du 29 Vendémiaire dernier, des opérations relatives à la désignation des conscrits de l'an 11 et de l'an 12, à fournir par les communes de Jumilhac-le-Grand, Saint-Paul-la-Roche, Saint-Priest-les-Fougères.

Le citoyen Chapelle-Jumilhac règlera, en conséquence, l'ordre et la marche desdites opérations, statuera provisoirement sur toutes les difficultés qui se présenteront, et fera, à la Gendarmerie, les réquisitions que pourraient exiger les circonstances.

Fait à Périgueux, hôtel de la préfecture, le 10 Brumaire an 12 de la République.

Le préfet du département.

Signé Rivet. »

Les archives de la mairie de Jumilhac conservent le double de la lettre que ce même préfet adressait au citoyen Chapelle-Jumilhac, lui-même, le 10 Brumaire an 12, (soit le 3 novembre 1803) pour lui annoncer sa désignation comme président de la commission de circonscription.

Après avoir rappelé les conditions légales pour une telle nomination, il rajoute :

« ... A l'un ou plusieurs de ces titres de confiance, vous en réunissez d'autres qui me sont particulièrement connus et que ne me permettent pas de douter que vous n'acceptiez une des missions sur le succès desquelles reposent, en quelque sorte, la gloire de nos armes et l'espoir de la paix... »

Le préfet, qui connaissait personnellement le marquis de Jumilhac, et l'appréciait visiblement, suivait aussi, sans aucun doute, les consignes impériales.

En effet, l'un des efforts de Napoléon 1^{er} fut de tenter de rallier à son régime les membres de l'ancienne aristocratie, tant pour profiter de leur expérience que pour 'légitimer' son propre régime.

On sait par ailleurs que le citoyen Jumilhac Aîné accepta et s'acquitta de sa tâche quant à la conscription.

A travers ces documents, on peut constater, à la fois l'intérêt que prenait le citoyen Jumilhac aux affaires locales et son acceptation du nouvel état de la France.

Ce pragmatisme et cet intérêt pour les affaires de son pays vont lui permettre de poursuivre une brillante carrière, civile et surtout militaire.

La garde Nationale.

A la date du 22 septembre 1805, une lettre du maire de Jumilhac, en réponse à un courrier de la préfecture, permet de lire, à la page 240 du premier registre des délibérations du Conseil municipal :

« Je vous préviens que la garde nationale de notre commune s'est organisée le 21 Fructidor an 14. Elle est composée d'individus ayant une propriété foncière dans la commune et y résidant. Elle est composée de quatre compagnies de quarante individus par compagnie et monsieur Chapelle-Jumilhac est commandant de la garde. »

Cette garde nationale, issue de la Révolution, était une 'garde' civile composée de citoyens, propriétaires fonciers, chargée de la surveillance du territoire. Les fonctions étaient électives.

Ainsi donc, monsieur Chapelle-Jumilhac fut-il le chef de la garde nationale dans les quelques années qu'il passa dans la commune, nouvel indice de son implication dans les affaires locales et de l'intérêt qu'il leur portait.

A Paris, chez l'Empereur.

Antoine de Jumilhac présida, deux ans plus tard, en 1807, la délégation de la Dordogne qui était chargée de féliciter l'Empereur, à l'occasion de la signature de la paix de Tilsit, et l'alliance franco-russe, qui mettait fin à la quatrième coalition, à moins que ce ne soit pour célébrer la conquête de Lisbonne, vers la fin de la même année.

Le presbytère de Jumilhac.

« Au citoyen Maire de la commune de Jumilhac-le-Grand.

Citoyen Maire,

Ayant appris que vous ne pouvez vous procurer un local pour bâtir une maison curiale et une chambre commune dans le présent bourg, j'ai l'honneur de vous offrir un emplacement de ... ares, situé entre le jardin de Desmaisons et celui à moi appartenant, où loge Chapelain, la maison de (C)Trépelou et celle du charpentier Bénissou.

J'y mets la condition que le banc placé à droite en entrant dans la nef de l'église paroissiale de la présente commune me soit conservé à moi et aux miens, aussi longtemps que la commune jouira du terrain que je lui abandonne.

J'ai l'honneur, Citoyen Maire, de vous saluer.

Jumilhac Aîné. »

On se rappelle que l'ancien presbytère avait été mis en vente à la Révolution, comme bien national. En conséquence, le curé de Jumilhac n'avait plus de maison curiale et il appartenait à la commune de lui en procurer une.

'Jumilhac Aîné' proposa donc de céder un terrain pour y faire construire le nouveau presbytère, à la condition que l'on conservât le banc d'œuvre, réservé, comme partout et depuis toujours, aux châtelains.

Le maire, Gabriel Faye, soumit donc l'annonce de ce don, le 15 pluviôse an 12 (5 février 1803), à l'approbation du Conseil municipal, lequel s'adressa au préfet, afin que celui-ci l'autorisa à accepter ce don. Ce qui fut fait.

Mais il fallut il fallut encore quelques nombreuses années pour que ce presbytère voit le jour.

Le marquis participera encore à une souscription afin de faire effectuer des réparations à l'église.

On note également que le châtelain de Jumilhac fut requis afin de faire livrer à Thiviers quelques 25 hectolitres d'avoine, destinés à la cavalerie qui s'en allait guerroyer en Espagne en 1808.

Il n'était d'ailleurs pas le seul Jumilhacois dans ce cas.

Nouvelle carrière militaire.

Cette parenthèse civile va s'achever justement en cette année 1808. Plusieurs peuvent motiver cette décision :

- L'invitation de Napoléon 1^{er}.
- L'incendie de sa ferme modèle.
- Peut-être les deux à la fois.
- Ou tout simplement le désir de reprendre une carrière militaire si bien commencée...

L'ancien Lieutenant-colonel de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, l'ancien major au Régiment Royal Louis, le commandant de la garde nationale à Jumilhac, va reprendre du service dans les armées napoléoniennes, plus exactement dans la cavalerie de la Légion portugaise.

Il fit partie de la Grande Armée, ce qui le conduisit, en 1812, jusqu'à Moscou, où il fut blessé grièvement. Il fut notamment admis dans l'Ordre des Deux-Siciles par le maréchal-roi Joseph Murat, aux côtés duquel il combattit. C'est aussi à Moscou qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Avec cette Grande Armée, il connut la défaite et la retraite de Russie.

L'année suivante, en 1813, il fut nommé général de brigade dans la cavalerie de Leipzig.

Puis ce fut la fin de 'l'épopée' napoléonienne. Il fit, comme beaucoup de ses contemporains, une prudente retraite durant les Cent-jours.

Louis XVIII, fin politique, décida de reprendre au service de la Restauration tous ceux qui, ayant servi le régime précédant sans trop de compromission, désiraient continuer à servir l'Etat.

Ce fut le cas pour le marquis de Jumilhac qui termina sa carrière comme lieutenant-général des armées du roi, tout comme son père et son grand-père.

D'abord à titre honoraire, sous Louis XVIII, il devint lieutenant-général en titre sous Charles X.

De nos jours, et hors de conteste, nous serions tentés de nous interroger sur ce qui pouvait avoir conduit des hommes comme le 'citoyen Chapelle-Jumilhac' de la garde de Louis XVI à l'armée de Louis XVIII et Charles X, en passant par la Grande Armée.

Bien des hommes, comme le général de Jumilhac, avaient plus le sens du service de l'Etat que celui du régime en place. Rappelons-nous ce que son père, Pierre-Marie, écrivait au ministre de la guerre Duportail en 1791 :

« ... J'ai rempli, Monsieur, vis-à-vis de ma patrie et de mon roi les devoirs d'un bon citoyen... »

Il n'a pas servi sous la première République, mais sous tous les autres régimes qui ont su s'attacher les services d'hommes de valeur ayant un sens de service de l'Etat, hérité, tous comptes faits, de Louis XIV et de Colbert.

Duc et Pair de France.

Antoine-Pierre-Joseph Chapelle de Jumilhac avait épousé Simplicie-Gabrielle-Armande Vignerot du Plessis de Richelieu, sœur d'Armand-Emmanuel, duc de Richelieu, et comme lui descendante de l'illustre famille de Richelieu.

Le duc fut premier ministre de Louis XVIII jusqu'en 1821. Comme il n'avait pas d'héritiers, il choisit son neveu, fils d'Antoine de Jumilhac et de Simplicie de Richelieu, pour recueillir, par substitution, tous ses biens, armes et dignités.

Et c'est ainsi que le descendant d'Antoine Chapelle, Armand-François-Odet Chapelle de Jumilhac, devint par lettres patentes du 19 septembre 1820, duc de Richelieu et de Fronsac et pair de France.

En moins de trois cents ans, cette famille périgourdine connut une ascension sociale remarquable et typique de la société de ce temps-là.

Antoine-Pierre-Joseph Chapelle, marquis de Jumilhac, mourut le 19 février 1826 à Lille où il exerçait un dernier commandement. Il était alors commandeur de la Légion d'honneur et du Mérite militaire, mais aussi grand-croix de l'Ordre royal de Saint-Louis, sans compter bien d'autres décorations prestigieuses.

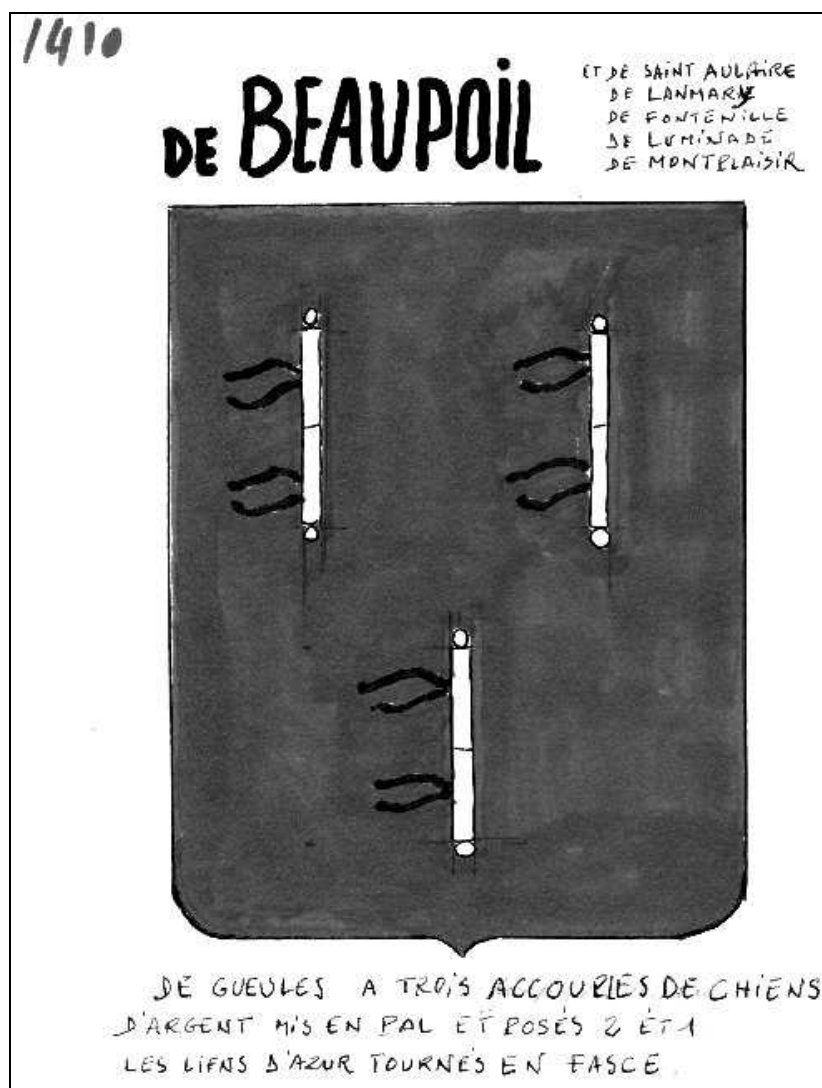
Après vente de la châellenie de Jumilhac par sa femme, en 1811, il ne semble pas que les Jumilhac soient revenus sur place avant le XXe siècle.

Pierre Ortega.

UN PÉRIGOURDIN DE NONTRON

LE COMTE DE SAINT-AULAIRE

1778 – 1854



Devise : 'Semper fidelis'.

Grâce à l'obligeance de mon ami Georges Dethan, conservateur en chef aux archives du ministère des Affaires étrangères, Périgourdin fidèle, dont la famille était fixée de longue date au château de la Côte, près de Bourdeilles, j'ai eu, l'an dernier, l'occasion de prendre connaissance d'une correspondance inédite, d'un grand intérêt.

C'est celle d'un de nos compatriote, le comte Louis de Saint-Aulaire, gentilhomme périgourdin de haut rang, et qui plus est, Nontronnais, avec son fils qui, sous la monarchie de Juillet, devait devenir député de Nontron.

Correspondance régulière et assidue puisque le père adressait chaque semaine à son fils deux ou trois lettres fort longues, chacune dûment numérotée et en attendait les réponses sur le même rythme, ceci pendant près de 30 ans.

Malheureusement, les réponses du fils, si elles ont été conservées, ce que j'ignore, ne sont pas dans le domaine public.

M. de Saint-Aulaire a connu une destinée brillante, tant politique que diplomatique et littéraire. La lecture de ces lettres a eu pour moi, un double intérêt.

D'abord et essentiellement parce qu'elles permettent de suivre non seulement sa vie, sa carrière et les grands événements nationaux et internationaux auxquels il a été mêlé, mais parce qu'elles révèlent l'amour profond et tendre avec lequel il a suivi et parfois orienté le vie et la carrière de son fils. Les rapports familiaux y sont éclairés d'un jour assez touchant. J'y reviendrai par la suite.

Louis Beaupoil de Saint-Aulaire est né en 1778 au château de la Mancelière, près de Dol. La famille, d'authentique et ancienne aristocratie, avait de solides racines en Bretagne.

Au XIV^e siècle, certains de ses membres s'étaient établis dans le Limousin, près d'Uzerche, où ils acquirent rapidement une grande situation.

On y trouve, au XVII^e siècle, un gouverneur du Limousin, un académicien, un évêque, un maréchal de camp...

Par le jeu des héritages et des alliances avec les plus illustres maisons périgourdines, la famille de Saint-Aulaire s'était trouvée posséder un vaste domaine foncier dans notre région, notamment dans le Nontronnais. Il s'étendait sur plus de 1000 hectares et comprenait au moins 20 domaines.

Le père de Louis de Saint-Aulaire, ayant quitté le service du roi, s'était retiré sur sa terre d'Escoire, près d'Antonne et aussi à Fontenille, près de Ribérac. Il avait épousé sa cousine d'Aydie, d'une famille également fort connue dans notre province, qui possédait entre autres, les châteaux des Bernardières, de Vaugoubert, de Moncheuil et de la Borie-Saulnier.

Le jeune Louis de Saint-Aulaire qui avait été baptisé à Fontenille, passait ses vacances d'enfant à la Borie-Saulnier, auprès de sa grand-mère paternelle, Mme d'Aydie. Fort âgée, elle était sous la domination d'une vieille femme de charge qu'on appelait la Renzi, personnage maussade et incommode, qui gouvernait la maison.

On peut en juger d'après la relation que, plus tard, Louis de Saint-Aulaire fit de son dernier voyage, en 1791. Il avait alors 13 ans :

« Pour éviter qu'on ne persuadât à Mme d'Aydie de délaisser sa visite, ma mère ne l'annonça pas d'avance et ce fut seulement au moment de quitter Paris qu'elle écrivit pour prévenir de son arrivée à Angoulême où elle demandait qu'on vint la chercher... A Angoulême, nous ne trouvâmes ni chevaux, ni lettre à notre adresse !

On dut se réfugier dans une auberge et l'aubergiste finit par se procurer des chevaux et des ânes pour porter les bagages. »

Il poursuit :

« ... ma grand-mère ne nous fit pas mauvais accueil et nous ne pouvions espérer mieux, car la Renzi se montrait fort mécontente de notre arrivée. Nous passâmes tristement 6 mois dans ce vieux donjon. L'orage révolutionnaire grondait tout autour. Les bénédictins de Brantôme étaient expulsés de leur abbaye et la plupart des seigneurs des châteaux voisins avaient émigré et les persécutions commençaient contre leurs familles.

Un reste de considération protégeait cependant ma grand-mère d'Aydie. Les autorités de son village et de la petite ville de Brantôme la protégèrent jusqu'à la fin et elle acheva tranquillement de vivre dans les bras de ma mère, au commencement de 1792. Elle avait 90 ans... »

Après quelques mois passés à Escoire, la mère et le fils regagnèrent Paris, pour les nécessités de l'éducation. Les parents étaient séparés, et le père qui avait plus de goût pour le jeu que pour les joies du foyer, avait finalement émigré.

Après les journées du 20 juin et du 10 août, les arrestations se multipliaient. Il fallut quitter Paris et se réfugier au château de la Mancelière, en Bretagne, auprès du père de Mme de Saint-Aulaire, le comte de Noyan.

Les jours difficiles, tragiques, s'annonçaient. Monarchiste convaincu, le comte de Noyan entretenait d'étroites relations avec le marquis de la Rouerie, chef des partisans bretons, et la château de la Mancelière était leur lieu de rendez-vous.

Après la mort de la Rouerie, M. de Noyan fut arrêté avec ses amis le 24 avril 1793 et incarcéré à Dol. Mme de Saint-Aulaire l'y rejoignit et ne cessa d'entourer son père d'une exemplaire sollicitude. Elle obtint d'abord qu'il fut transféré à Rennes, où elle s'efforçait de gagner du temps, jour après jour, pour éviter le transfert à Paris, aux perspectives périlleuses.

Mais le sinistre Carrier, de passage à Rennes sur la route de Nantes où il devait s'illustrer par de sanglants exploits, s'y opposa. Du moins, par son insistance, Mme de Saint-Aulaire fut-elle autorisée, avec son fils, à accompagner son père.

La guillotine était l'issue probable du voyage. Avec un admirable dévouement, Mme de Saint-Aulaire força la porte de Fouquier-Tinville et parvint, moyennant espèces sonnantes et trébuchantes (100 000 F dit son fils) à faire interner son père rue de Charonne, dans la maison de santé du docteur Belhomme, théoriquement voué au traitement des aliénés, mais qui abritait en paiement d'énormes pensions, nombre de suspects en vertu de tolérances dûment monnayées. Mme de Saint-Aulaire dut s'endetter, vendre ses bijoux et ainsi son père put survivre jusqu'au 6 Thermidor et recouvrer la liberté.

On imagine facilement le trouble et l'angoisse que ces tragiques événements purent semer dans l'esprit d'un enfant de 15 ans.

La famille connut alors une période de complet dénuement et même de réelle misère. Plus tard, Louis de Saint-Aulaire racontera qu'il se nourrissait d'une jatte de lait et d'un peu de viande quand il le pouvait. Il travaillait néanmoins avec ardeur et fut admis à la fin de 1794 à l'Ecole polytechnique qui venait d'être fondée.

Il rejoignit alors sa mère à Escoire où, grâce à ses relations, notamment M Pastoureau à Nontron, ancien obligé et ami de la famille, elle put rentrer en possession d'une partie des domaines provenant de sa mère Mme d'Aydie.

« Je laissai, écrit Louis, ma mère à Escoire et je partis pour Nontron où M. Pastoureau me témoigna une affection paternelle. Il me l'a conservée tant qu'il a vécu et j'ai dû la reconnaître par une grande déférence. Mais l'habitude qu'il prit alors de gouverner notre fortune comme la sienne propre, sans souffrir de notre part aucun contrôle, nous fait souvent regretter un homme d'affaires moins indépendant.

A cette époque nous n'avions pas à choisir et aucun autre n'aurait pu nous rendre les services que nous rendit alors M. Pastoureau... »

La situation de fortune étant à peu près rétablie, Louis de Saint-Aulaire qui n'était plus pressé par les nécessités matérielles, renonça à la carrière d'ingénieur dans laquelle il s'était engagé.

En 1798, il épousa Mlle de Sagecourt, petite-fille du prince de Nassau-Sacerbrück, héritière d'une grande fortune. Celle-ci lui donna une fille, future épouse du duc Decazes, avant de mourir en 1806. Trois ans plus tard, il se remariait et eut de ce second mariage, trois filles et un fils dont je parlerai tout à l'heure.

Commence alors la vie publique du comte de Saint-Aulaire, partagée successivement entre ses fonctions administratives (de préfet), politiques (député puis pair de France), ses postes diplomatiques (ambassadeur à Rome, Vienne et Londres).

Tout cela a laissé pendant longtemps peu de loisirs pour des séjours prolongés en Périgord. Il n'y fit que de rapides passages qu'imposait la gestion de son patrimoine, sauf lorsque vers 1840, il a songé à y procurer une position politique à son fils.

Il n'est malheureusement pas possible de relater ici tous les événements auxquels il a pris part, souvent comme acteur direct, et qu'il rapporte fidèlement à son fils, dans le menu détail quasi quotidien, avec ses commentaires, ses prises de position, ses analyses pénétrantes, dans un style vif, dont l'ironie et la finesse ne sont pas absentes.

En fait, c'est toute l'histoire de la première moitié du XIX^e siècle qui se trouve familièrement évoquée, histoire de la vie politique en France, et histoire diplomatique de l'Europe.

On ne peut, dans le propos d'aujourd'hui, que se contenter d'évoquer rapidement les étapes de cette existence riche d'expériences, de succès, de désillusions aussi.

L'année même de son mariage, le comte de Saint-Aulaire eut la surprise (peut-être moins surprenante qu'il n'y paraît) d'apprendre par le Moniteur qu'il venait d'être nommé chambellan de l'Empereur.

Napoléon, on le sait, souhaitait rehausser l'éclat de sa cour par la désignation de membres de l'ancienne aristocratie, et Saint-Aulaire, soucieux d'ordre et d'autorité, accepta la charge. Il la remplit pendant plusieurs années et s'y fit remarquer par ses capacités, de sorte qu'en 1813, il fut nommé préfet de la Meuse.

Le poste n'était pas fort enviable au moment où la France était menacée, où il fallait lever des renforts, prélever des impôts. La besogne était ingrate mais il s'en acquitta avec équité et se concilia l'estime de ses administrés.

Resté monarchiste dans le fond de son cœur, il se rallia à Louis XVIII et fut nommé préfet de Toulon. Fort honnêtement, il démissionna lors du retour de l'île d'Elbe, et la sage proclamation qu'il fit dans cette circonstance pour éviter que la population ne se lance dans une vaine guerre civile, lui fut vivement reprochée par les royalistes intransigeants.

Les habitants de Verdun qui n'avaient pas conservé un mauvais souvenir de leur préfet, l'élirent député en 1815. Il avait alors 38 ans.

La Chambre introuvable ayant été dissoute en 1816, et l'âge d'éligibilité ayant été porté à 40 ans, Saint-Aulaire en profita pour visiter l'Europe.

En 1818, il était de nouveau élu, à Nîmes cette fois, comme plus tard à Alès ou à Libourne, suivant les opportunités électorales (rien de nouveau sous le soleil).

Monarchiste constitutionnel, aux côtés de Casimir Périer, Barante, Guizot, Broglie ou Royer-Collard, il était de sentiments modérés, aussi hostile aux ultras quand le péril est à droite, qu'adversaire de l'opposition de gauche, surtout quand elle inclinera plus tard du côté des révolutionnaires.

Sa conviction intime, dont il faisait part à son fils, était que :

« le plus grand outrage qu'on puisse faire à des gens de cœur, celui qui laisse les plus grandes rancunes à un peuple, c'est de lui montrer qu'on ne le croit pas fait pour la liberté. »

A la chambre, il prit part à toutes les grandes discussions et se fit remarquer comme l'un des meilleurs orateurs, par une parole claire et élégante, une connaissance précise des dossiers et par la ferme résistance aux menées des ultras.

A la mort de son père qui était pair de France, Saint-Aulaire dut renoncer à son siège pour prendre place à la Chambre haute, la pairie étant héréditaire.

Après la révolution de Juillet et l'éviction des Bourbons qu'il jugea déplorable, par principe légitimiste, il se laissa convaincre par ses amis, et notamment par Chateaubriand, de se rallier à Louis-Philippe, devenu le défenseur de l'ordre et de l'autorité. Ce dernier lui en sut gré.

En effet, quelques mois après, on lui proposa l'ambassade de Vienne qu'il refusa, puis celle de Rome qu'il accepta. L'Italie traversait alors une crise redoutable. L'agitation révolutionnaire se développait, notamment dans le duché de Modène et dans les Etats du pape.

Les Autrichiens étaient intervenus pour rétablir l'ordre. La France pouvait difficilement tolérer la présence des forces autrichiennes en Italie et Casimir Périer, président du Conseil, fit occuper Ancône par les troupes françaises.

Il appartint alors à Saint-Aulaire de mener une difficile négociation avec l'Autriche, le pape qui supportait malaisément l'occupation d'Ancône par la France et les révolutionnaires qui avaient en vain espéré l'appui de la France. C'était là une vraie tâche de diplomate et Saint-Aulaire s'en tira avec adresse, apaisant par de patients efforts l'hostilité des uns et des autres et rétablissant la paix entre tous.

Brillant succès qui valut à son auteur, à son corps défendant, en 1833, le poste d'ambassadeur à Vienne, sans aucun doute le plus important d'Europe. Il devait y rester pendant sept années, au cœur de toutes les crises qui agitaient l'Europe. Il y joua un rôle éminent et très clairvoyant. Il sut s'attirer l'estime générale et même celle du prince de Metternich, sans pour autant être dupe de son habileté technique, voire de sa roublardise. Ainsi, contribua-t-il grandement au rapprochement des deux pays que Louis-Philippe s'efforçait avec sagesse de réaliser.

Le roi avait en lui une entière confiance et s'entretenait longuement et intimement avec lui, lors de ses voyages à Paris.

Fréquemment, il était reçu à la table du roi. De ces entrevues familières et, si je puis dire familiales, Saint-Aulaire fait longuement le récit à son fils, comme il lui relate, pour l'amuser, les fastes de la vie mondaine à Vienne, où se succédaient bals, dîners et spectacles.

L'Ambassade de France y tenait bien son rang et tous les grands personnages de l'Europe y défilèrent au cours de réceptions brillantes. On y donnait parfois des dîners de 600 couverts et cela n'allait pas sans fatigue pour les hôtes : *« ta mère a des migraines fréquentes mais elle se plaint assez complaisamment »*.

L'éloignement de Paris pesait cependant à Saint-Aulaire et , en 1840, il obtint son rappel à Paris.

Pour peu de temps, en fait, juste celui d'être élu à l'Académie française où l'appelaient ses travaux et ses talents d'écrivain. On lui doit en effet, dès cette époque, une volumineuse histoire de la Fronde.

En 1841, il était nommé à Londres en remplacement de Guizot. Là aussi, la tâche fit délicate. On connut des crises graves dans les relations franco-anglaises. L'affaire des mariages espagnols en fut une sérieuse.

L'installation de la France en Algérie, l'établissement d'un protectorat français à Tahiti, nonobstant la résistance de la reine Pomaré, étaient autant d'occasions de conflits que le premier ministre anglais, Lord Palmerton, ne faisait rien pour apaiser. Du moins réussit-il à gagner l'estime de la souveraine anglaise. La reine Victoire comme il l'appelle, qui le reçut souvent dans son palais de Londres, mais aussi dans sa résidence de Windsor, ce qui était une faveur appréciée.

On comptera à son actif l'organisation de la réception de Louis-Philippe par la reine, mettant ainsi un terme à la méfiance qu'éprouvait la cour d'Angleterre à l'égard d'un prince parvenu au trône à la suite d'une révolution.

De retour en France en 1847, l'ambassadeur se promettait de partager son temps entre les travaux de la Chambre des pairs, ceux de l'Académie et la rédaction de ses mémoires.

La révolution de 1848 déjoua en partie cet espoir. Le renversement de Louis-Philippe, les événements de 1848, le consternèrent. Finalement, l'élection de Louis Bonaparte et la proclamation de l'Empire lui parurent un moindre mal en ce qu'elles apportaient la paix civile, après des événements tragiques.

Mais désormais, il se tint à l'écart de la politique et se consacra à ses travaux d'écrivain. Il mourut en 1854.

Telle a donc été la carrière de notre illustre compatriote, dont on peut suivre, avec l'aide de sa correspondance, il faut bien le dire, les méandres. Une carrière toutefois toujours inspirée par un dévouement profond et constant aux intérêts de la France et par un attachement sincère à la défense de la liberté individuelle.

Ce sont ces principes qu'il a légués à son fils, comme en témoigne sa correspondance à laquelle je viens maintenant.

Dans cette correspondance, j'ai surtout voulu noter l'intérêt que Saint-Aulaire portait à ses racines périgourdines et l'importance qu'il attachait à ce que son fils vint s'y établir pour y surveiller ses domaines et pour y entamer une carrière politique.

Les premières lettres datent de 1828, le fils avait 18 ans et l'on avait confié son éducation à un pensionnat hautement réputé pour la formation des jeunes aristocrates, à Hofvil, près de Berne, en Suisse, une sorte d'école des Roches avant la lettre.

Ce sont les lettres d'un père exigeant mais affectueux et tendre, où se mêlent les conseils de sociabilité et de savoir-vivre, les admonestations pour atténuer les aspérités d'un caractère ombrageux d'adolescent, pour vaincre les défauts d'une timidité excessive et affermir une volonté encore hésitante ; mais en même temps, le père est plein de sollicitude, insistant, pour ne pas le décourager, sur ses succès, ses réussites, ses qualités d'intelligence et de droiture. On y trouve aussi les conseils les plus judicieux sur les lectures à faire, la discussion des opinions exprimées en retour. Pour que le jeune homme ne se sente pas trop isolé, on l'entretient par le menu des nouvelles familiales, des bruits de la Société, des événements politiques, des petits faits et des grands desseins.

A vingt ans, le jeune Louis entre dans la vie active. Le fils porte le même prénom que son père. Pour éviter toute confusion, il faut donner au père le titre de comte de Saint-Aulaire qui était le sien, et celui de marquis à son fils qui a relevé un titre auquel, par l'un de ses ancêtres, le marquis de Lanmary, il estimait avoir droit. Mais le père n'aimait pas l'ostentation :

« Je t'avertis de regarder l'adresse de ma lettre. J'ai supprimé le titre que je te conseille de réserver pour les pays étrangers et pour les actes notariés. Cela me paraît plus grand seigneur et de meilleur genre... »

La vie active, pour le jeune marquis, c'est tout d'abord un emploi auprès d'un oncle préfet de la Manche, pour y acquérir l'expérience pratique de l'administration. Là aussi, les conseils de lui manquent pas :

« Ton attitude vis-à-vis du Secrétaire général et des employés ne doit pas être celle d'un amateur qui vient travailler pour s'instruire. Tu dois faire la besogne dont on te charge, comme les employés payés pour le faire... »

Parfois, l'administrateur débutant est embarrassé. Il questionne son père qui ne manque jamais de l'éclairer sur les arcanes de l'administration :

« La cause de ta confusion serait cette locution toute administrative : 'le gouvernement accorde aux communes', c'est-à-dire qu'il les autorise à s'imposer. Ne voilà-t-il pas une belle générosité ! »

Et en chaque occasion, les questions posées reçoivent réponse, qu'il s'agisse de problèmes ponctuels ou des grands principes qui doivent guider la conduite du Gouvernement ou celle de l'Administration. A l'un, il convient d'écarter toute tentation de despotisme, à l'autre, de se garder de l'exercice abusif de l'autorité : en tout observer la juste mesure.

La nouvelle de la révolution de juillet 1830 surprit M de Saint-Aulaire et son fils qui visitaient ensemble la Hollande. Ils regagnèrent Paris où, après quelques hésitations, le comte, suivant l'avis de Chateaubriand, se rallia à Louis-Philippe, devenu le dépositaire de l'ordre, et fut quelque temps après nommé ambassadeur à Rome.

Ainsi, s'engageait la carrière brillante que l'on sait. Celle du fils ne tarda pas. Appelé auprès de son père, il est chargé de diverses missions dans l'affaire d'Ancône, dont il se tire au mieux, si bien que, dans l'année suivante, il est promu secrétaire d'ambassade et envoyé à Vienne où son père vient d'être désigné comme ambassadeur, non sans s'être fait tirer l'oreille, ce qui, soit dit en passant, paraît être chez lui une tactique.

En 1834, le jeune marquis est nommé à Madrid puis, presque aussitôt appelé à Paris auprès du ministre des Affaires étrangères.

Un bon observatoire pour surveiller les intrigues de couloir et en informer l'ambassadeur qui est justement fort attaqué à Paris. Mais, la prudence s'impose, le père est circonspect :

« Tu as compris que ce sujet et tout ce qui s'y rattache ne devrait être traité qu'avec grande réserve. Il faut que tous les gens qui lisent nos lettres avant nous s'habituent à savoir qu'ils n'y trouveront jamais de nouvelles... »

Mais la grande affaire est, pour le comte de Saint-Aulaire, de trouver un parti pour ses enfants et ses filles d'abord. Pour l'une, Victorine, l'affaire est rapidement conclue. La seconde, Eulalie, est plus réticente et repousse plusieurs partis. L'un des plus brillants par la fortune et la naissance ne l'enthousiasme pas :

« Eulalie a rencontré M T..., il est petit et laid, ce que ta sœur a fort bien vu du coin de l'œil. Elle a, de plus, à apprendre qu'il est sourd. Elle prétexte qu'elle peut attendre, que la vie lui est fort douce et qu'elle se mariera à 25 ans comme à 21 et que s'il faut faire des sacrifices quant à l'agrément de son mari, elle les fera alors plus volontiers qu'aujourd'hui... »

Quant au jeune marquis, à l'âge de 24 ans, il est grand temps qu'il s'établisse lui aussi. A dire vrai, il a bien quelque idée sur telle jeune personne rencontrée à Francfort où il se trouve maintenant en poste. Le père reste très réservé, c'est le moins que l'on puisse dire :

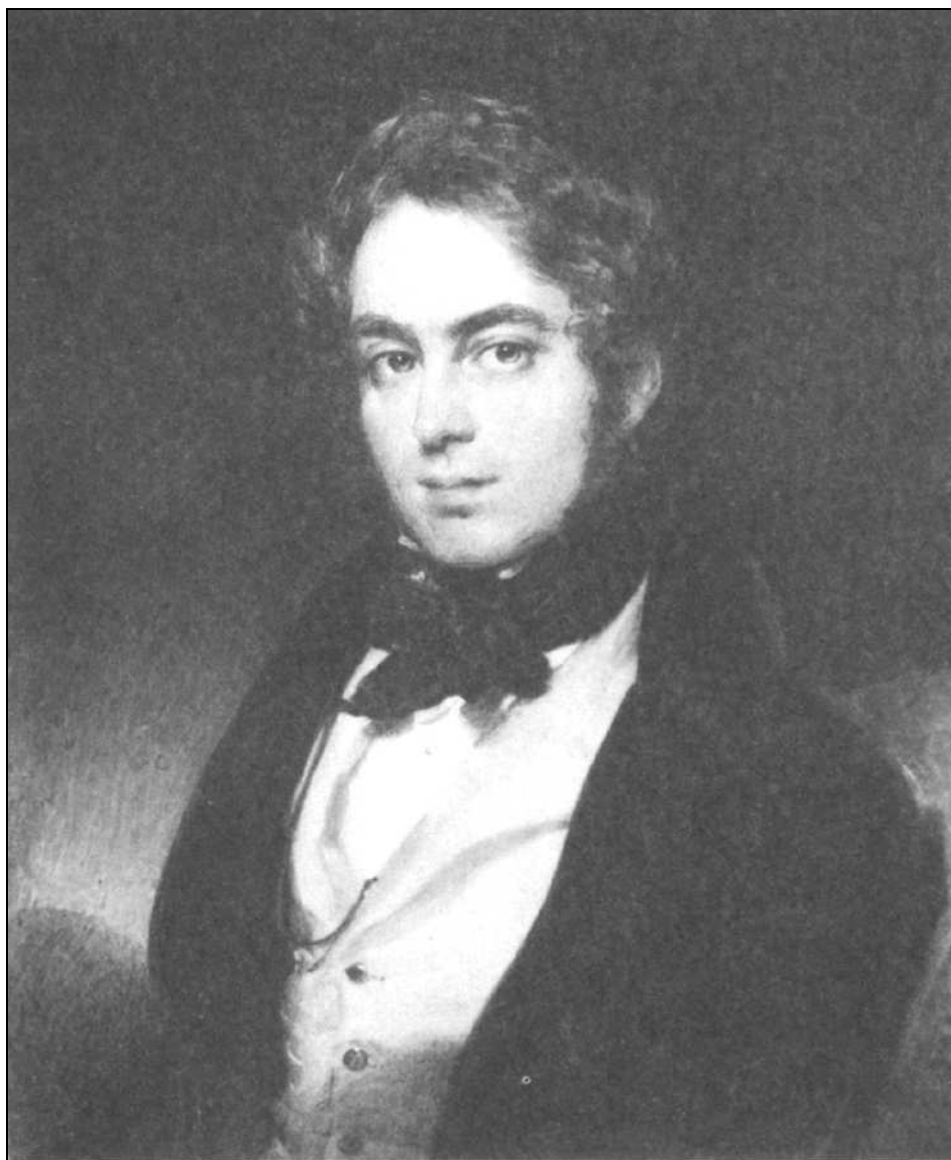
« Si je te présentais une jeune fille après y avoir bien regardé, il suffirait que tu en deviennes amoureux. Mais cela ne suffit plus quand le n'ai pas passé par là. Il faut alors que la partie grave soit représentée comme la partie frivole. Et l'amour, mon pauvre Louis, n'est que la partie frivole... »

Quoiqu'il en soit, des suggestions sont faites de tous les côtés. On lui en fait part, non sans peser avec soin les avantages ou inconvénients de naissance, de fortune, de religion, de caractère et même, pourquoi pas, d'agrément physique, s'il y a lieu.

Finalement, le cœur parle en faveur d'une jeune Française, Azalaïs d'Estourmel, d'une ancienne noblesse du Nord, veuve d'un gentilhomme suisse et mère de deux filles, en qui se trouvaient apparemment réunis les avantages de la partie grave et de la partie frivole. Il lui fait sa cour, selon les loisirs que lui laisse la carrière, assez larges, si l'on en croit l'observation du père :

« Dépêche-toi de régler ta position auprès du Ministère. Tu es parti de Paris pour 8 jours. Voilà 2 mois que tu es absent. C'est de la malfaçon et nous n'approuvons pas les jeunes gens qui servent ainsi... »

Le mariage aura lieu en 1837.



Le Marquis de Saint-Aulaire

Mais, soit qu'il éprouve une certaine déception de l'état de diplomate, soit que sa femme éprouve quelque répugnance à la perspective de résider longtemps à l'étranger, soit enfin qu'il se sente psychologiquement atteint par le handicap d'une surdité qui est survenue et qui s'aggrave, le marquis de Saint-Aulaire rêve, dès ces années, d'une vie plus paisible qui lui laisserait le loisir de cultiver son goût pour l'étude et pour l'histoire.

Il faut dire qu'il y est encouragé par son père qui lui marque clairement la nécessité de prendre le relais pour l'administration des biens de la famille en Périgord, en même temps qu'il l'invite à y jouer un rôle politique.

Le jeune ménage envisage de s'installer au château de Siorac que lui a cédé le comte de Saint-Aulaire. Il est en fort mauvais état et, de Londres, le comte de Saint-Aulaire formule moins de suggestions que des instructions précises et fermes sur le plus menu des aménagements, sur la surveillance des travaux... etc.

Quant aux domaines, il s'agit d'abord d'y aller voir :

« Tu as à visiter tes fermes, à connaître tes fermiers, à régler leurs comptes, à prendre connaissance des réparations nécessaires. Tu n'y entends rien, je le sais bien et c'est pour cela qu'il faut que tu l'apprennes... Tu verras bien qu'une grange tombe en ruines... En supposant que tu payes ton apprentissage par quelques centaines de francs perdus chaque année, ce ne serait pas de l'argent mal placé. Un factotum serait bien utile, mais si tu préfères prendre la régie, je ne m'en mêle plus. Les affaires bonnes ou mauvaises que tu feras, seront à ton compte. »

Je pense que tu feras de mauvaises affaires et cependant je te les conseille parce qu'à Siorac, les frais d'apprentissage ne peuvent être chers et comme plus tard il faudra bien que tu administres nos 1000 hectares et nos 20 domaines de Nontron, comment t'en tireras-tu si tu n'as pas essayé sur les 100 hectares et les 4 petits domaines de Siorac. »

Il ne faut pas pour autant négliger de nouveaux placements fonciers, mais pas n'importe lesquels :

« Pour le Verdoyer, tu dois désormais savoir à quoi t'en tenir. Je crains qu'on veuille t'engager dans quelque grande acquisition... Je la déconseille formellement... C'est autour de Siorac et d'Abjat qu'il faut grouper tout notre avoir... N'oublie pas de prendre avis de Chouris (c'est un correspondant à Nontron) qui doit rester notre ami bien que sa négligence ternisse la confiance qu'on peut lui porter... Ton oncle Ladouze (le marquis d'Abzac de La Douze) m'en inspire bien moins encore. Ecoute avec déférence tout ce qu'il te dira et fais plutôt tout le contraire... »

Il y a par bonheur de plus heureuses tractations :

« J'approuve complètement ton acquisition de la Boissière... Sa situation sur la route de Siorac à Nontron est plutôt une convenance, mais le prix est avantageux... l'acquisition de Mars me semble très à propos. Tu peux sans scrupule payer le même prix que quiconque. »

L'autre affaire d'importance est la préparation d'une implantation politique. On pense à l'arrondissement de Nontron. L'occasion en pourrait être la démission que vient de donner, en janvier 1842, le député républicain Thomas Dusolier. Mais, écrit le père :

« Cette démission étant un acte honorable, il n'y aurait peut-être ni bonne grâce, ni bon calcul à se mettre sur les rangs. »

Mais il faut en préparer les voies :

« Parles-en d'abord à Decazes (beau-frère du futur candidat). Tu devrais parler aussi à Duchatel (ministre de l'Intérieur), et à Guizot (Président du Conseil), leur dire que ton projet est le mien... Que les souvenirs de notre famille nous donnent des chances dans le département de la Dordogne et que je compte sur leur amitié pour nous aider à les exploiter. »

Ainsi s'engage la campagne. On assure des appuis sur place. Celui du sous-préfet de Nontron, de M. de Calvimont, est acquis d'avance :

« Avant-hier, je t'ai envoyé une lettre pour le préfet, hier j'ai écrit à ton oncle Ladouze. Voici une lettre pour Pastoureau. J'écris directement à Chouris, il a de l'esprit et du bon... Je ne saurais pas écrire à d'autres et ne t'effraye pas de ce dénuement. Ce qui fait notre force en Périgord, ce n'est pas les relations que nous y avons aujourd'hui, c'est la facilité que nous avons de renouveler les anciennes et d'en créer de nouvelles. Aborde hardiment tout le monde. Si c'est un gentilhomme, dis 'mon cousin' et tends-lui la main droite, si c'est un bourgeois, tends lui la gauche

et parle lui de mon libéralisme et de mes 15 années parlementaires. Ne te laisse pas préoccuper par l'idée que chacun se demandera : que vient-il faire ici ? Tu viens voir ton bien, prendre connaissance de l'état de tes domaines, recevoir les comptes de nos fermiers, chercher un placement pour la dot de ta femme et par occasion, chercher une candidature si on veut te la donner.

Va voir aux Bories, Madame de Saint-Astier qui cousine beaucoup avec tous les siens, les Sanzillon, les Mensignac... etc. Méfie-toi un peu des avis de Ladouze pour ce qui tient du côté gauche... Va voir Escoire, le château de ma mère où j'ai passé mon enfance, va voir la Borie-Saulnier, le château de ma grand-mère d'Aydie où j'ai passé aussi mon enfance, va voir Lanmary. »

Sur le parti à adopter :

« Je ne peux trop te répéter que c'est sur le bourgeoisie qu'il faut t'appuyer. Une clientèle de famille ne suffirait pas et serait compromettante. La gentilhommerie a eu, depuis 50 ans, le tort de se séparer des masses populaires. Pour ma part, je n'ai jamais voulu suivre ce mouvement. Conserve les traditions de famille qui ne t'ont pas mal réussi. Dieu nous garde de renier notre généalogie.

J'aime la noblesse française et je suis fier d'en faire partie, mais je ne comprends pas qu'au XIXe siècle, elle ait des intérêts différents de la bourgeoisie. Et j'ai partout éprouvé qu'en me rangeant parmi les bourgeois, j'étais fort bien accueilli... Il est possible qu'on te donne quelques banquets où tu serais obligé de faire un speech. Mets-toi à l'avance quelques phrases dans la tête pour amuser ton pavillon. Surtout, mon garçon, ne compte pas sur les improvisations du moment. Vois venir le danger de loin. Quand tu prévoiras un dîner ou tout autre danger pareil, arrive avec quelques phrases ou au moins quelques idées préparées. Ne te lève jamais pour parler sans savoir par où tu finiras. Soit très court, débite vite et résolument, c'est ce qui nous distingue des avocats... A Périgueux, descend chez Michalet jadis. Je crois que cela s'appelle aujourd'hui l'hôtel de Paris. Ne manque pas de manger à table d'hôte et de chanter des chansons à boire au dessert... »

Finalement, tout cela n'a pas mal réussi puisque le marquis de Saint-Aulaire est élu député de Nontron en mai 1842.

« Tu rends donc justice à mon inspiration. Tu trouves que j'ai bien fait de te précipiter dans la gloire. J'en étais bien sûr... Je suis bien sûr aussi que tu écriras citron sans s. »

Vraiment, il ne lui passe rien.

Et le jeune député fait son entrée à l'Assemblée. Mais il reste là aussi toujours placé sous la haute surveillance de son mentor qui entend lui éviter tout faux pas. Il y a là, tout tracé au fil des lettres, une sorte de vade-mecum du député débutant :

« Pour ton premier rapport ne recherche pas d'autre succès que de ne pas faire fiasco. Garde-toi de visu à un début brillant. Choisis des affaires simples qui ne donnent pas lieu à controverse. Expose-les clairement et conclus net en quelques phrases bien préparées... »

Un autre conseil, fondé sur l'expérience :

« ... ma coutume était toujours de sortir une heure ou deux d'avance (avant l'ouverture de la Chambre) et d'employer le temps sur l'esplanade des Invalides ou au Champ de Mars à bien me rendre compte de la matière de l'ordre du jour... à chercher à deviner les incidents possibles de la séance et à me préparer à ce que je dirais le cas échéant. Je faisais un discours à voix basse pour qu'on ne m'enfermât point comme un fou... »

« ... avant d'y monter (à la tribune) il faut savoir imperturbablement ce qu'on veut y dire... Encore un avis : avant de vouloir marquer dans la politique, il faut commencer. Il faut d'abord qu'on dise 'c'est un bon garçon', il faut ensuite qu'on dise 'c'est un caractère très net'. Ne laisse jamais supposer que tu es d'un autre avis que le tien. Ne cache jamais ton vote, ni quant aux

personnes, ni quant aux choses. Point d'indépendance par forfanterie. Fais une part considérable aux liens de parti mais ne laisse point ignorer que tes concessions ont des limites... »

De Londres, où il est ambassadeur, le comte de Saint-Aulaire se tient informé au plus près de la politique intérieure en France. Aucun débat à la Chambre ne lui échappe. Il ne manque pas de commenter l'attitude des uns et des autres, et voit avec plaisir s'affirmer l'autorité de son fils, tant dans ses interventions à la Tribune que dans les travaux de commission et les rapports écrits :

« Ton rapport (sur l'affaire grecque) est excellent, bien clair, bien raisonné, bien écrit. C'est comme cela qu'il convient de parler affaires. Plus de prétentions eussent gâté ton travail. »

De temps à autre, le père et le fils se retrouvent à Siorac ou à Périgueux où le jeune ménage a fait l'acquisition d'un bel hôtel du début de la Renaissance, rue Saint-Front, aujourd'hui disparu.

Le comte de Saint-Aulaire, entre-temps, a été élu conseiller général à Jumilhac et son appui ne sera pas inutile pour l'élection de 1846 qui s'annonce mal. De fait, elle sera perdue et le marquis de Saint-Aulaire ne sera pas réélu à Nontron.

On envisage alors quelques positions de repli, au Conseil général, à Nontron, ou à Saint-Astier, pour préserver l'avenir. Elles échouent ou ne satisfont pas l'intéressé.

En fait, les événements de 1848 mettront un terme aux ambitions politiques du marquis.

En avait-il vraiment, sinon celles que nourrissait pour lui son père ? Je ne le crois pas. Il aspirait à vivre plus paisiblement au milieu des siens, dans sa province. Il se plaisait certes à Siorac, mais le séjour y était un peu austère l'hiver, pour sa femme et ses filles, et la famille s'installa à Périgueux.

Toutefois, le père n'avait pas perdu espoir :

« Quant à ta position politique, elle sera certainement améliorée si tu tiens bonne maison et fais des frais pour la Société de ta capitale. »

Il lui conseille d'ouvrir ses salons et de faire danser. On y donne en effet un premier bal, mais :

« ... Un premier bal ne suffit pas pour établir une renommée de bonne maison. Je te conseille aussi les dîners peu nombreux et soignés. On donne surtout en province des gueuletons. Des dîners de 10 couverts auraient plus d'élégance et moins d'ennui. »

L'Hôtel de Saint-Aulaire devint ainsi un pôle d'attraction. On y tenait un salon littéraire et mondain très fréquenté.

Peut-être est-ce le moment d'essayer de deviner la personnalité du marquis, autrement qu'à travers le prisme déformant de la correspondance du père.

Déformant parce que celui-ci ne s'est jamais départi du rôle de protecteur exigeant qu'il jouait vis-à-vis de son enfant, quelle que soit la tendresse de sa sollicitude. Et, comme on ne dispose pas de l'autre volet de la correspondance, c'est-à-dire les lettres du fils, on ne peut que se livrer à des conjectures sur la personnalité de celui-ci, sur son caractère du moins, car au point de vue politique, c'est clair : éducation ou conviction personnelle, il marche dans la même voie ; c'est un monarchiste convaincu mais sachant préserver son indépendance, en tout cas plus soucieux de l'intérêt général, tel qu'il le conçoit que des intérêts particuliers.

Libéral, peut-on le dire au sens où on l'entend aujourd'hui ? On doit répondre non.

Il est incontestablement partisan de la liberté individuelle, mais foncièrement ennemi du désordre et pas toujours conscient des aspirations ou des motifs qui parfois y conduisent.

Hostile à toute idée de tyrannie mais fermement attaché à un régime d'autorité. En bref, c'est un conservateur, modéré certes, mais moins ouvert, je crois, que ne l'était son père.

Quant au caractère, il est également moins affirmé : c'est un timide, d'une volonté hésitante parfois, mais jamais sur ce qu'il tient pour son devoir, vis-à-vis des siens, comme vis-à-vis de son pays.

Il a reçu en héritage de l'esprit et de la bienveillance. Il a laissé dans la société de Périgueux le souvenir d'un homme affable et urbain, d'un causeur brillant.

Enfin, c'est un érudit, un homme de culture, comme on dit aujourd'hui et un écrivain qui n'est pas sans talent. Son goût des études historiques a laissé d'intéressants témoignages consacrés en particulier aux derniers Valois, à la vie de Saint Front, premier évêque de Périgueux et à la correspondance de madame du Deffand. On le compte parmi les fondateurs de la Société Historique et Archéologique du Périgord (SHAP).

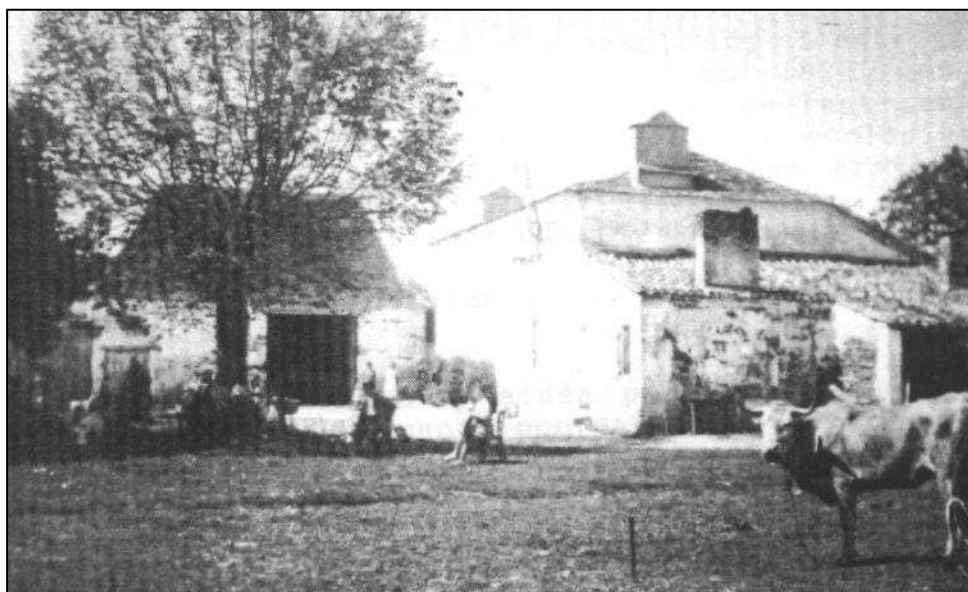
C'est à cette vie à la fois studieuse et mondaine que le marquis de Saint-Aulaire consacra la reste de son existence, jusqu'à sa mort en 1896, laissant le souvenir d'un 'honnête homme', comme on l'entendait au XVIII^e siècle.

François Debidour.

UN PRÊTRE PHILANTHROPE À VARAIGNES

PIERRE VÉDEY

1810 – 1874



La maison natale de Pierre Védey à Prignonrieux.

Vers le milieu du XIX^e siècle, dans une petite commune du Nontronnais, un homme va tenter une expérience digne d'intérêt. Il s'y engage avec toute sa foi : c'est un prêtre ; il s'y engage avec toutes ses convictions : c'est un homme d'avant-garde. Il croit en la morale chrétienne et aux bienfaits de l'instruction. C'est un homme d'église et un homme de progrès : il lui sera souvent difficile de concilier l'un et l'autre. Pour mieux comprendre son œuvre, nous tenterons de nous rapprocher de son époque au travers de la vie scolaire et du monde agricole.

L'organisation de l'enseignement primaire en France n'a commencé réellement que sous le 1^{er} Empire. A partir de 1804, toutes les structures actuelles vont, progressivement et avec quelques fluctuations, être mises en place.

Napoléon s'intéresse à l'éducation, non point tant par générosité, mais bien dans un sens d'autorité et d'affermissement du pouvoir. Cette époque où ... « *chacun pouvait lever une boutique d'instruction comme une boutique de draps...* », lui déplaisait fort ; il jugeait que : « *...tant qu'on n'apprendrait pas dès l'enfance, s'il faut être républicain ou monarchique, catholique ou irrégulier, l'Etat ne formerait pas une nation.* »

En 1804, il fonde un corps laïque d'enseignement où l'on est admis qu'après des épreuves répétées et d'où l'on ne sort que par un jugement de ses pairs. En 1806, il fonde l'Université. Toutefois, selon l'esprit des notables du moment, l'enseignement, dans une très large mesure, reste dirigé par des religieux intégrés à l'Université.

La Restauration accuse la dépendance de l'enseignement par rapport aux autorités ecclésiastiques. En 1820, on crée un Ministère de l'Instruction Publique qui devient en 1824 le Ministère de l'Instruction Publique et des Affaires Ecclésiastiques. A la tête de ce ministère sera bientôt placé Mgr Frayssinous : la plupart des collèges sont alors dirigés par des prêtres ; les évêques ont droit de surveillance dans les écoles publiques.

Guizot reprendra le dossier et le complètera par une loi de 1833 :

1) Chaque commune devait, aidée par les subsides de l'Etat (et cet élément est un fait nouveau), entretenir une école primaire. On y enseignait les principes de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système métrique.

2) Chaque ville de 6000 habitants entretient une école primaire supérieure. On y apprend les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des principes de sciences physiques et naturelles, d'histoire et de géographie et le chant.

Dans ces écoles, l'instruction devait être gratuite pour les enfants désignés par les Conseils municipaux, comme incapables de payer la rétribution due par les familles aux instituteurs. Ces derniers, en plus des rétributions mensuelles des familles, recevaient un traitement fixe de la commune. On créait, en faveur des instituteurs communaux, une Caisse d'épargne formée par une retenue de 1/20^e de leur traitement et destinée à leur retraite.

3) Chaque département (ou plusieurs selon le cas) entretenait une école normale.

En 1850, la loi Falloux portera la prééminence de l'Eglise à son apogée, suscitant des polémiques passionnées dans lesquelles Hugo, notamment, usera de ses talents de tribun. Aux termes de cette loi, tout français, âgé de 21 ans et muni du Brevet de capacité, pouvait fonder une école secondaire.

Dans les faits, l'agrément de l'Eglise l'emportait sur les capacités.

Dès lors, on distingua deux sortes d'écoles :

a) Les écoles communales publiques où la nomination des maîtres dépendait du Conseil municipal, sous la surveillance du maire ou du curé.

b) Les écoles privées, libres, sans surveillance de l'Etat.

Les congrégations pouvaient ouvrir des écoles avec la seule autorisation de l'évêque. La plupart des écoles de filles étaient dans ce cas, libres et dirigées par des religieuses.

C'est ainsi que fonctionnera le système scolaire jusqu'à l'arrivée de Jules Ferry et l'adoption, non sans difficultés, des lois de 1881 et 1882 sur la gratuité, l'obligation et la laïcité.

Quand est-il de l'enseignement dans le Nontronnais ? Plusieurs délibérations du Conseil d'arrondissement nous fournissent d'intéressantes informations à ce sujet. On y reconnaît l'enseignement « ...comme une profession utile à l'amélioration morale des masses » ; en cela on reste conforme à l'idée napoléonienne avec peut-être quelques nuances dans la pensée philosophique. Mais on s'accorde à reconnaître que « la faible rétribution qui est accordée aux maîtres ne peut contrebalancer tous les soins que méritent les enfants qui leur sont confiés... »

Un exemple de ces rétributions nous est fourni par la commune de Varaignes. En 1837, elle était établie comme suit : 2 F par élève qui commence à lire ; 3 F pour ceux qui commencent à écrire et à calculer. A cela s'ajoute un traitement fixe annuel de 200 F.

En 1858, les chiffres sont les suivants : 1,50 F par mois pour la 1^{ère} division ; 2 F pour la 2^{ème}, 3 F pour la 3^{ème}. Au total, ces versements constituent une somme de 234 F ; en y ajoutant 200 F de traitement fixe, on obtient pour l'année la somme globale de 434 F.

A ce moment-là, un domestique de charrue se payait 250 à 300 F par an, nourri ; un toucheur ou pâtre, de 80 à 100 F ; ces salaires ayant considérablement augmentés, au dire des propriétaires terriens, à la fin du second Empire. On voit où se classait les enseignants socialement parlant.

Le Conseil souhaite donc un relèvement des traitements : *« C'est, dit-il, le seul moyen d'obtenir des instituteurs capables et plus zélés »*. Pourquoi d'ailleurs ne pas jouer sur l'émulation et créer une échelle avec promotion ? En bref, *« la rétribution selon le mérite »*.

L'inspection des classes apparaît comme une nécessité, car, *« si l'indépendance est une des conditions premières de l'enseignement, il faut concilier cette indépendance avec une subordination efficace »*. Il faut donc un peu plus d'inspecteurs et un peu plus d'argent.

On suggère de n'entretenir qu'une seule école normale au chef-lieu d'académie pour les départements qui en ressortent ; les fonds ainsi économisés permettraient de faire face aux frais découlant de l'augmentation des traitements des instituteurs en même temps qu'à la rétribution d'un plus grand nombre d'inspecteurs primaires.

On parle d'être plus difficile dans le choix du personnel ; on déplore l'inertie des 'Comités locaux' chargés du contrôle des enseignants. L'inspection des écoles des arrondissements de Nontron et Ribérac est confiée à un seul inspecteur ; il en faudrait un par arrondissement.

Une délibération de 1841 émet le vœu que l'arrondissement de Nontron participe 'enfin' à la distribution des livres élémentaires faite chaque année par M. le Ministre de l'Instruction publique pour les élèves indigents des écoles communales. (Nous savons que cette mesure était inscrite dans les lois Guizot) ; mais son application suivait, sans nul doute, des chemins tortueux qui n'aboutissaient pas jusqu'à nos écoles publiques. Il sera demandé aussi *« que les fonds affectés annuellement à l'entretien d'une bibliothèque à la préfecture, soient augmentés de manière à y faire participer la sous-préfecture »*.

En bref, il y a, dans le domaine de l'enseignement, une remarquable prise de conscience au niveau de notre arrondissement, et nous verrons qu'elle était fort nécessaire.

Une autre préoccupation : l'agriculture. Le Siècle des Lumières a donné un essor aux sciences : chimistes, physiciens, géologues, botanistes, zoologues, entre autres, ont fait d'intéressantes recherches ; leurs applications, freinées durant les années difficiles de la Révolution et du 1^{er} Empire, ne vont pas tarder à faire progresser les techniques agricoles. Une étude des sols, un amendement plus rationnel (les engrais chimiques vont faire leur apparition), le choix de plantes mieux appropriées aux terrains, vont porter leurs fruits. On s'emploie à drainer certaines vallées comme la Nizonne ; en 1854, le Conseil offre une prime à l'industriel qui s'engagerait à livrer des drains confectionnés à prix réduit : le drain de 30 cm qui revient à 35 F le mille, ne coûte en Belgique que 9,85 F.

Notre région, inconsidérément déboisée, parfois pour subvenir aux besoins des forges, cause souci : le Conseil propose que des subsides soient accordés aux propriétaires s'occupant des semis et plantation d'arbres de haute futaie.

Les cultures n'ont guère varié : froment, seigle, méteil, orge, avoine, maïs, sarrasin, noyer, vigne sont les seules productions ; on mange couramment dans les campagnes pommes de terre, choux et châtaignes ; à cela s'ajoute le chanvre pour les besoins textiles. On propose de diversifier ces produits.

A partir de 1863, on demande l'autorisation de culture du tabac ; l'autorisation est accordée à quelques communes ; de nouvelles demandes sont transmises les années suivantes *« pour les*

communes dont le sol serait propre à cette culture et qui sont encore privées de ce bienfait ». Cette culture prospère si bien qu'en 1869, on demande l'ouverture d'un magasin de dépôt de tabac dans l'arrondissement, pour en faciliter les livraisons.

En matière d'élevage, on ne reste pas inactif non plus. Le cheval est un animal de première nécessité ; on connaît l'importance des sélections et croisements de races.

Une société hippique existe à Nontron, soutenue par des subventions, son rôle étant essentiellement d'organiser des courses. *« ... il paraît utile qu'un agent acheteur de cette société puisse faire à Nontron l'acquisition de poulains présentés aux concours et qu'il importerait d'exporter dans un autre arrondissement. »* On envisage de créer une seconde station d'étalons, soit à Thiviers, soit à Miallet.

On pense encourager l'industrie séricicole. *« ... on pourrait, à partir d'un crédit sur les fonds départementaux, établir des tours propres au dévidage des cocons et construire, à portée, des magnaneries. »* Mais la demande fut refusée.

On le voit, le souci est vif de sortir de la routine. Il reste à ménager des lieux de rencontre où l'on puisse échanger produits et idées, où l'on puisse aussi présenter les nouvelles machines agricoles.

Les foires semblent particulièrement favorables à ces fins ; aussi les demandes de créations se multiplient, pas toujours bien accueillies au demeurant ; *« ... celles qui existent sont plus que suffisantes aux besoins du commerce et de nouvelles créations ne peuvent qu'enlever à l'agriculture un temps précieux. »* Aussi le Conseil refuse de donner suite aux demandes de Busserolles et de Vieux-Mareuil. Cette commune réitère sa demande et finit par obtenir une foire fixe le 7 du mois d'août (1862) ; Javerlhac demande 4 foires annuelles : les 2 février, 16 mai, le lundi suivant le 3 août, le 16 décembre ; il lui sera accordé le 2 février et le 16 mai. Lorsque Javerlhac réitérera sa demande l'année suivante, on lui opposera un refus, ainsi qu'à La Chapelle-Faucher. Motif ? : *« ... la création de ces foires amènerait une perte de temps. »*

Javerlhac ne se tient pas pour battu et, en 1869, réclame 12 foires, le 3^{ème} jeudi de chaque mois. On demande l'avis de 37 communes et on obtient les résultats suivants : 18 favorables, 7 opposées, 12 abstentions.

Mais de toutes les rencontres chères au monde agricole, les plus populaires, celles qui s'auroient de flonflons, de guirlandes et de médailles, ce sont, bien sûr, les comices agricoles.

Réaliste, le Conseil de Nontron considère *« ... que les gratifications pécuniaires sont le seul mobile qui puisse agir énergiquement sur la routine des colons. »* Et il entend poursuivre cette pratique dans des limites raisonnables. Les comices ont lieu tous les trois ans dans chaque arrondissement. Le budget affecté à l'octroi des primes varie : 10 000 F en 1842 ; 2000 F en 1858 ; 4000 F en 1865, *« ... en raison de l'importance des comices, notamment à Nontron et Bussière et, plus récemment à Saint-Pardoux qui a déjà fait ses preuves d'utilité... »*

Diversification et amélioration des pratiques agricoles, foires, comices, cela paraît encore insuffisant. Il faut, non seulement encourager mais adapter le monde rural et l'engager sur la voie du progrès. Il faut associer agriculture et enseignement.

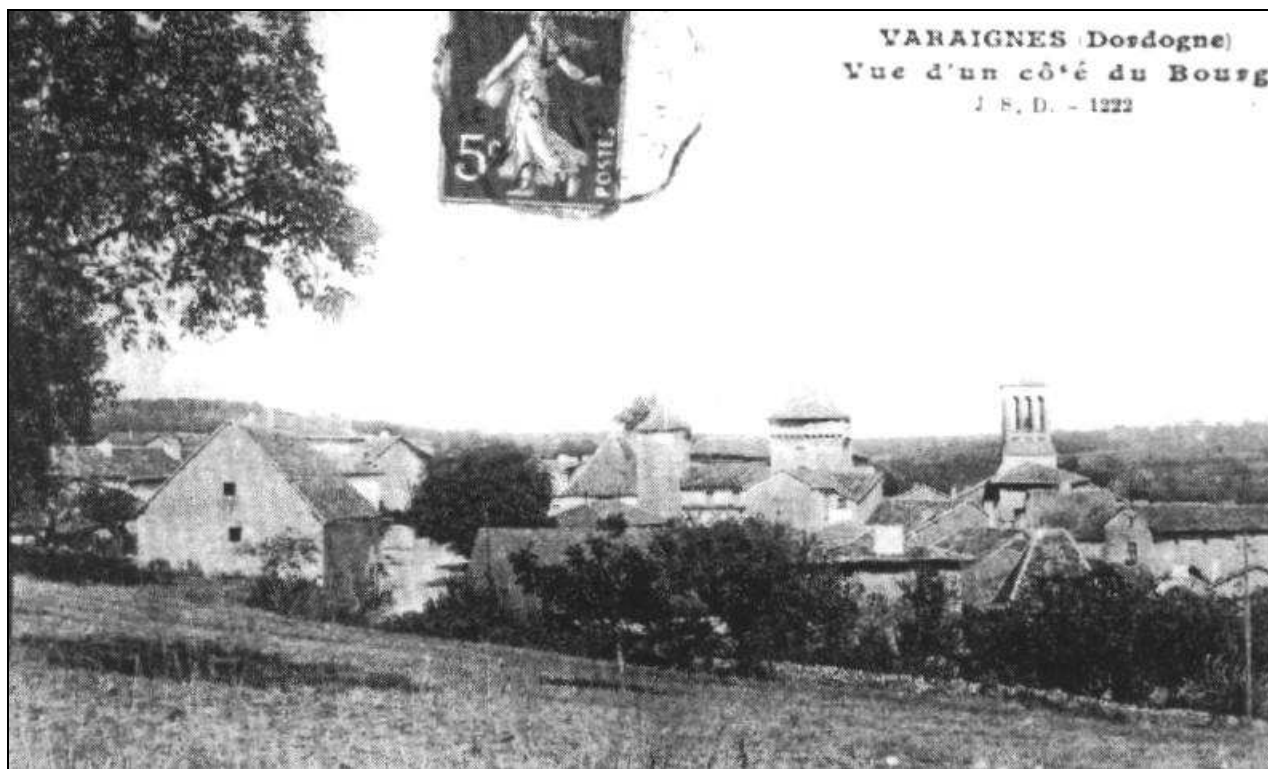
Dès 1841, on considère *« ... l'établissement d'un enseignement agricole dans les écoles normales primaires et par suite dans les écoles primaires, comme le moyen le plus propre à propager les bonnes notions de culture. »*

Même souci en 1848 où l'on demande à nouveau que l'instruction soit vulgarisée dans les campagnes et que les connaissances agricoles en fassent partie dans un avenir aussi rapproché que possible ; on espère que la France sera bientôt dotée d'établissements agricoles destinés à propager les bonnes méthodes de culture et à ramener l'aisance dans les campagnes. On pense à des fermes-

écoles et plus particulièrement dans l'arrondissement, « ... *la variété de ses produits et l'ossature de son sol étant favorable pour cet objet.* »

Nous le verrons, une initiative privée vient de faire germer l'espoir d'une telle réalisation dans un avenir immédiat.

L'avenir et l'espoir sont à Varaignes où le Conseil suit déjà et encourage l'abbé Védey dans l'entreprise qu'il a conçue et qui semble pleine de promesses.



Le bourg de Varaignes au début du XXe siècle.

Tournons-nous donc vers Varaignes et essayons de nous faire une image : c'est une visite pastorale de 1855 qui nous informe :

- 1600 habitants, y compris ceux de Soudat, dont 367 autour du clocher.
- une quinzaine de maisons bourgeoises.
- Pas de protestants ; l'esprit religieux est bon et même en progrès ; c'est incontestablement un des meilleurs du canton, peut-être même de l'arrondissement.
- On relève encore quelques traces de superstition ; pour certaines personnes, le lundi, le vendredi sont des jours néfastes : elles ne veulent pas commencer un travail ce jour-là.
- La commune a peu de ressources : elle ne fournit pas de supplément de traitement en argent au prêtre. Les personnes qui donnent du blé ne paient rien pour enterrements, mariages et ne donnent que 3 F pour le service de 8^{ème}.
- La commune possède un communal inculte qui pourrait se vendre 1500 F.
- On ne travaille guère les lundis de Pâques, le lendemain de Noël : on assiste aux offices.
- Il y a instituteurs et institutrices dans la paroisse ; la majorité des enfants ne va pas à l'école ; ils sont conduits tous les dimanches à la messe ; on leur fait réciter leur prière matin et soir.
- On note 3 familles de mendiants et 2 sourds-muets qui ne sont pas instruits.

Après cet aperçu de la commune de Varaignes, venons-en plus précisément à la question scolaire. Au cours d'une réunion en 1844, il est fait état de ce que l'instituteur du moment, un certain M. Viguiera « *a sans doute perdu totalement la confiance des pères de famille depuis plus de deux ans ; il est sans élèves et, au surplus, son grand âge et ses infirmités ne lui permettent pas d'exercer ses fonctions ; il lui est impossible de donner des leçons d'écriture attendu qu'il a beaucoup de mal à apposer sa signature...* » Tout le monde s'accorde à penser qu'il faut demander sa révocation ou du moins demander son changement, « *... attendu que la commune ne retire aucun avantage de la dépense qu'elle fait pour l'entretien de l'école.* »

M. Viguiera démissionne et se présente, pour le remplacer, un certain abbé Védey qui n'est pas un inconnu, puisque curé de Teyjat depuis 1840.

Le 3 octobre, on délibère :

«... l'abbé s'est présenté, muni d'un Certificat de capacité et le Conseil, considérant le grand avantage qui peut résulter pour la commune d'avoir pour instituteur un homme aussi distingué que M. Védey, a l'honneur de supplier les membres de l'Instruction publique de l'autoriser à venir habiter la susdite commune en cette qualité, le plus tôt possible. »

Pierre Védey sera nommé instituteur communal par ordonnance ministérielle le 28 octobre 1846, après avoir acquis un local d'habitation.

Il est temps de faire plus ample connaissance avec Pierre Védey.

«... L'an 1810 et le 28 du mois de novembre, par-devant Nous, Maire et Officier d'Etat-civil de la commune de Prignonrieux, est comparu Jean Védey, cultivateur, demeurant à Russel, âgé de 33 ans, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né le 28 du courant à 3 heures du matin, de lui, déclarant, et Anne Pons, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Estienne Duvaud et de Isaac Lafite, au lieu de Prignonrieux et signé avec nous, le déclarant et non les témoins pour ne savoir, de ce par nous interpellés. »

signé Rochery.

Les époux Védey s'étaient unis 3 ans plus tôt ; ils étaient venus habiter la maison familiale de la jeune femme. Les héritiers actuels des Védey assurent que c'était une famille de propriétaires aisés, bien établis dans leur commune ; ils détiennent encore des documents écrits de l'Ancien Régime (relevés de sommes perçues au titre de la taille ; détail des corvées pour la paroisse de Prignonrieux) laissant à penser que les Védey étaient, sinon des notables, du moins des gens de confiance.

La maison du Russel tient à la fois de la ferme et de la maison bourgeoise, située à l'extrémité d'une vieille allée de châtaigniers. La charpente, probablement construite avec les bois provenant d'anciennes gabarres, comme ce fut de coutume dans cette région, défie les ans et semble indestructible, aux dires des propriétaires actuels. Au sol, des carreaux de grès rouge ; un vaste escalier de bois mène à un 1^{er} étage, là où naquit Pierre.

A quelques mètres de la basse-cour, à l'arrière de la demeure, la Dordogne. C'est elle qui a donné son nom à la commune : ' le prigon rieux', traduit de l'occitan, c'est, en effet, le profond ruisseau.

Sur le fleuve, déjà large à cet endroit, Pierre dut voir passer les larges gabarres chargées de bois et de fûts de vin des coteaux bergeracois.

Au-delà de la Dordogne, le regard se pose sur une vieille église maintenant désaffectée ; là sans doute, fut baptisé le jeune Védey.

Le jeune homme sera ordonné prêtre le 2 avril 1836 ; il exercera son ministère d'abord à Saint-Paul-de-Serre de 1836 à 1840, puis à Teyjat, de 1840 à 1850, date à laquelle il est affecté à la paroisse de Varaignes. Or, selon ses dires, l'abbé « *... avait toujours eu la pensée de se consacrer à*

l'instruction et au soulagement des pauvres surtout et de ceux qui sont le plus abandonnés. Il se senti pressé de former une Société de prêtres et de jeunes gens zélés et désintéressés qui le seconderaient dans ses vues. »

Après plusieurs démarches, il avait obtenu son diplôme d'instituteur et il cherchait à se procurer un local. L'autorité communale de Varaignes lui en proposa un, convenable, et lui offrit l'école. Au moyen d'un peu d'argent provenant de son patrimoine, l'abbé fit l'acquisition d'un logement et d'un enclos d'un hectare environ, le tout situé dans le haut du bourg de Varaignes.

Pierre Védey crée donc une école à Varaignes en octobre 1846 et obtient en même temps de l'Académie de Bordeaux l'autorisation d'y annexer un pensionnat primaire. (voit règlement du pensionnat). La tâche ne devait pas être simple. Il fallait assurer les cours, mais en même temps assurer la vie matérielle aux pensionnaires.

L'établissement était-il bien pourvu en personnel ? Pierre Védey trouvait-il des soutiens financiers ou matériels suffisants ? Autant de questions sans réponses faute de documents.

Ce que nous savons c'est que, pour les besoins de son orphelinat, l'Abbé fait monter l'eau, au moyen d'un manège à roue, depuis Font-Limon, jusqu'à un château d'eau construit dans son jardin. Il propose généreusement à la commune de prolonger les canalisations jusque sur la place pour apporter l'eau aux habitants du bourg. Et, à ses frais, sans aucune charge pour la commune, il fait établir une pompe près du champ de foire.

« *Amélioration incontestable* », reconnaît le Conseil municipal.

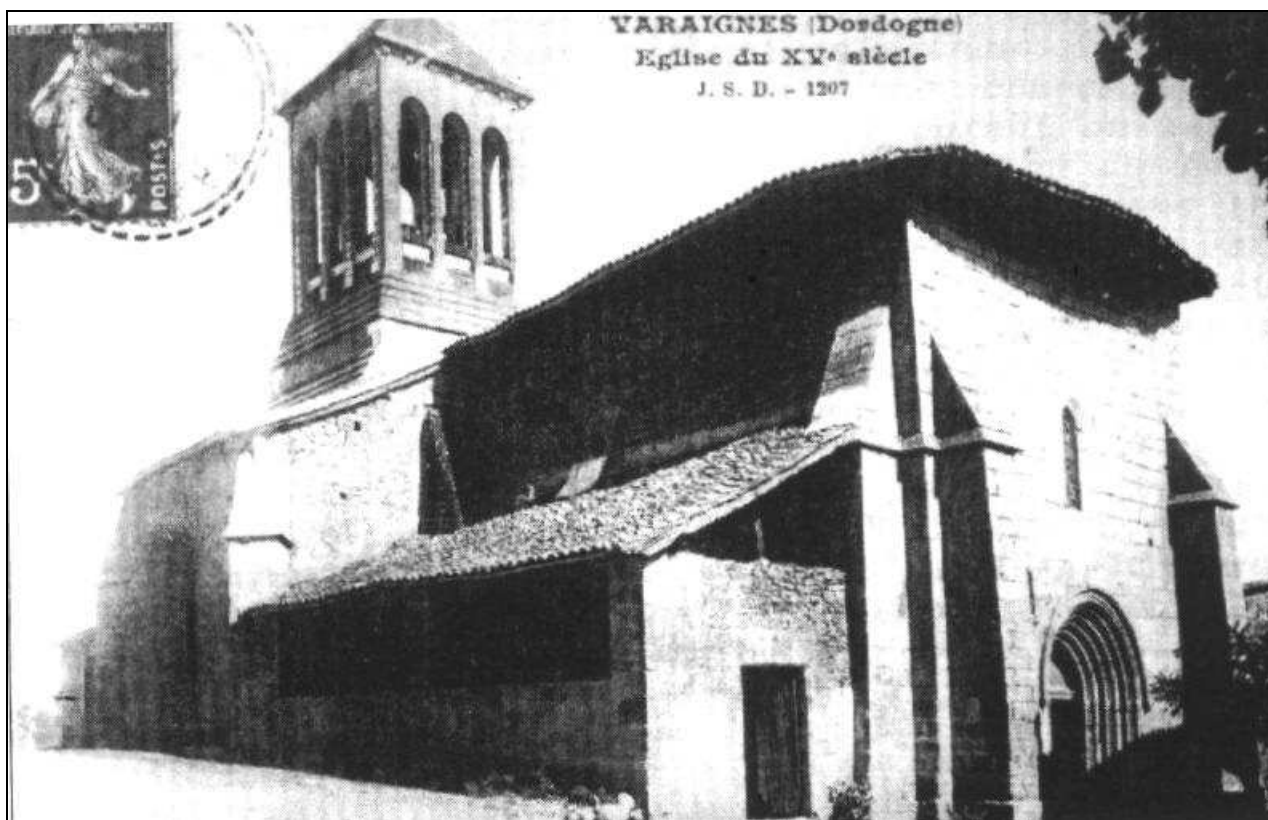
Nommé curé à Varaignes en 1850, Védey cherche à acquérir un local mieux approprié à ses besoins. La commune, « ... constatant qu'elle possède des communaux en divers points, que ces communaux lui sont à charge puisque soumis à l'impôt et improductifs, décide de céder le Puy de Belet à son curé. » Maître Macary, notaire, estime que le bien vaut 570 F ; l'Abbé offre 2000 F. L'affaire est conclue.

Pendant presque une dizaine d'années, le prêtre va conduire son établissement ; il aura, nous le verrons, jusqu'à 65 pensionnaires, ce qui, pour une œuvre privée, n'est pas une mince affaire.

Si un soutien ne lui fait pas défaut, c'est bien celui du Conseil d'arrondissement. Très tôt, on s'intéresse à ce pédagogue ; on rend hommage à sa philanthropie charitable et éclairée ; on recommande son œuvre « *à la sollicitude éclairée du Conseil général et du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.* » En 1849, lui est accordée une subvention de 500 F, subvention qui sera renouvelée chaque année jusqu'en 1859 compris.

Allant plus avant, le Conseil reconnaît que : « *parmi les moyens d'encouragement les plus efficaces, la création de fermes-écoles doit être mise en première ligne. L'arrondissement de Nontron a déjà été désigné comme le premier des arrondissements de la Dordogne à profiter de l'avantage de ces utiles établissements. Il demande au Conseil général de procéder à une création dans l'avenir le plus rapproché. En même temps, il rappelle les services réels que rend l'établissement de l'Abbé à l'agriculture et à l'instruction primaire, surtout dans les rangs de la classe pauvre.* » (4 août 1851)

Voulant sans doute convaincre l'Evêché du bien-fondé de l'orphelinat, Pierre Vedrey lui adresse un rapport le 8 juillet 1859 :



Varaignes : L'Eglise.

«J'espère avoir trouvé ce que je cherchais depuis 20 ans : une société de prêtres et d'agriculteurs... Cette œuvre a pour but principal de retirer des villes les enfants pauvres pour les moraliser en leur inspirant de bonne heure, le sentiment religieux dans le goût de l'agriculture... Ces colonies agricoles sont destinées à recueillir les orphelins, les enfants qui tendent la main et tous ceux que les parents voudront bien me confier, pour les former dès le bas âge, aux bons principes et à une saine morale. Pour faire admettre un enfant dans la colonie, les parents ou les protecteurs doivent donner : la première année de 10 à 15 F par mois, payables par trimestre et d'avance, et de plus, à l'entrée deux paires de draps de lit, une couverture avec un matelas, s'ils ne veulent pas habituer leur enfant ou leur protégé à coucher sur un lit fourni de paille d'avoine ou de feuilles de blé d'Espagne. La maison ne fournit de matelas qu'en cas de maladie. Lorsque mes colons sont arrivés à leur 15^{ème} année, je leur permets de rester trois ans de plus. Cette faveur ne leur donne d'autre droit jusqu'à 18 ans qu'à celui de 20 centimes inscrits chaque semaine sur leur livret ou 40 centimes si le prix d'Honneur leur est attribué par leurs camarades. Après 18 ans, ils ont 150 F par an, avec leur entretien et ils continuent à s'instruire. S'ils sont intelligents, ils pourront de 18 à 21 ans, tout en se rendant utiles dans l'établissement, et sans perdre l'habitude du travail des champs, se préparer à obtenir un diplôme d'instituteur. J'ai même l'espoir que quelques-uns seront appelés à l'état ecclésiastique. »

Il semble que les vues du prêtre ainsi que ses réalisations, auraient pu obtenir l'assentiment de la hiérarchie catholique. A ce propos, on relève dans le compte-rendu suivant, la visite pastorale de 1855 mentionnée plus haut, cette suggestion : «... il y aurait moyen d'établir une maison religieuse, une Confrérie de Saint Vincent-de-Paul et cela sous peu... »

On fait le rapprochement avec l'œuvre menée depuis 1849 par un jeune prêtre né en 1825, l'abbé Louis Roussel qui, au sein de la toute récente congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, recueille les enfants abandonnés et sera le fondateur des 'Orphelins d'Auteuil' ; disons que ce ne

sera pas sans mal non plus que Louis Roussel parviendra à ses fins et qu'il aura, lui aussi, un différend avec le curé de Grenelle, paroisse dans laquelle il exerçait son œuvre charitable ; il quittera la congrégation et poursuivra seul son apostolat charitable.

Le pensionnat de Pierre Védey n'entrera pas dans la Confrérie de Saint Vincent-de-Paul ; le 2 septembre 1859, il est constitué en société civile sous le titre de 'Société foncière des colonies agricoles', ayant pour objet de créer et administrer.

Il semble que s'établisse alors un différend entre Pierre Védey et l'évêché ; le prêtre manifeste-t-il trop d'indépendance vis-à-vis de la hiérarchie catholique ? C'est sans doute à un rappel assez sec de cette dernière qu'il répond le 30 octobre 1859 par la lettre suivante :

« ... J'ai toujours pensé que j'étais libre de faire de mon patrimoine ce que bon me semble et surtout de l'employer à la propagation de la foi. Or, en concourant à la fondation de la Société foncière des colonies agricoles, je n'ai pas fait autre chose ; je n'ai pas même apporté tout mon patrimoine parce qu'une partie a été absorbée par la cherté des vivres et le grand nombre d'enfants orphelins que j'ai eu à ma charge ; j'en avais 65, sur lesquels au moins 30 ne payaient rien. »

Le souci du prêtre, c'est de ne pouvoir faire suffisamment face à ses engagements. Il déplore que la scolarité soit si faible. En 1861, sur 57 garçons âgés de 5 à 13 ans, une douzaine seulement fréquentent l'école. Pierre Védey rêve d'une école gratuite, ouverte à tous. Il en appelle à son évêque le 8 novembre 1859 :

« ... Si je reste curé, il me faut nécessairement un vicaire. Je n'ai pas encore repris la classe gratuite pour l'instruction religieuse, la lecture et l'agriculture en faveur des enfants de la localité. Je me suis borné, pour cette année, et voilà bientôt 2 années écoulées, à ce qu'est de rigueur, tant pour l'école communale que pour le catéchisme. La classe gratuite doit durer deux heures au plus chaque jour et est interrompue dès que les grands travaux de la campagne commencent, c'est-à-dire vers la fin du mois d'avril... »

Difficultés d'organisation, de travail et d'argent... En dépit de tout cela, combien d'enfants démunis ont été pris en charge, hébergés, nourris, instruits, aux frais de l'Abbé ? Ce dernier se retrouve à bout de ressources et, semble-t-il découragé ; les hypothèques se sont abattues sur ses biens. Il va lui falloir abandonner l'œuvre à laquelle il a tout consacré :

Le 29 janvier 1860, il écrit : *« ... je désire partir pour Rome pour solliciter des encouragements de Pie IX en faveur de l'œuvre à laquelle je crois toujours devoir me dévouer... je ne voudrais pas faire de peine au plus petit de mes enfants, comment voudrais-je en faire à mon évêque que j'ai toujours regardé comme un père. »*

Pierre Védey va obtenir l'autorisation de faire ce pèlerinage, mais auparavant il doit régler la situation matérielle et lever les hypothèques qui grèvent le Puy-de-Belet (ce sera chose faite dès septembre 1860). Reste la maison qu'il avait acquise dans un premier temps pour se loger. La commune, en peine d'un local pour y établir une école de garçons, va signer un bail avec son curé, pour 3 années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1860, moyennant la somme annuelle de 150 F. Pendant ce temps là, elle cherchera à construire un autre édifice propre à accueillir à la fois l'école de garçons et la mairie. Mais les choses ne sont pas si simples et, nous l'allons voir, l'évêché détient un pouvoir dont on ne peut faire fi.

Suivons donc les démêles de Varaignes avec l'évêché, démêlés dans lesquels se trouvent impliqués les intérêts matériels de l'abbé Védey.

Nous venons de voir les projets de la commune en matière de constructions scolaires. A ce souci s'ajoute celui des routes en mauvais état, en ce qui concerne notamment le chemin n°4 et le pont Rousseau, *« qui jusqu'ici est le seul par lequel les voitures pesamment chargées et notamment celles servant à alimenter les forges du voisinage, peuvent arriver de Varaignes à la route n° 15. »*

L'église et le presbytère ont grand besoin aussi de réparations. Où trouver de quoi faire face à tant de dépenses à la fois ?

On pense alors à un communal improductif connu sous le nom d'ancien cimetière ; pourquoi ne pas le vendre ? On enquête donc sur ce lieu « *qui a toujours passé dans l'opinion publique pour appartenir à la commune.* » Aucun titre ne peut être produit à l'appui d'aucunes prétentions, particulièrement en ce qui concerne les desservants de Varaignes. Depuis plus de trente ans, ils n'en ont joui que par suite de la concession qui leur était faite, tantôt moyennant redevance, tantôt gratuitement. « *... cet immeuble est si peu une dépendance du presbytère, comme semble le prétendre l'abbé Védey, que de 1845 à 1850, étant alors curé de Teyjat, il en jouissait à titre fermier et, qu'avant lui, c'était un laïque, Jean Fauconnet, qui le détenait au même titre.* »

Le 'cimetière' est mis aux enchères à 1810 F. Subsidiairement et pour le cas où les droits de la commune ne seraient pas reconnus, le dit Conseil demande la distraction, au profit de la commune, de ladite terre, les dépendances actuelles du presbytère étant plus que suffisantes pour les besoins du desservant.

Mais l'évêché ne l'entend pas ainsi ; l'existence de ce communal ne lui est ni inconnue ni indifférente ; il demande que le produit de la vente de ce terrain soit affecté aux réparations de l'église et du presbytère. Le Conseil municipal répond fermement, arguant de son bon droit ; il devra pourtant s'incliner devant les observations du préfet et s'engager à utiliser les 3000 F résultant de la vente du cimetière pour les besoins du culte.

La commune remettant à plus tard ses projets de construction scolaire, pense maintenant à acquérir la maison que l'abbé Védey possède dans le bourg.

Le local est composé de 4 pièces avec quelques bâtiments de servitude et jardin, soit au total 16 ares 85 centiares : « *En construisant à la suite ou à côté une classe pour 60 élèves et autres bâtiments accessoires, la commune se trouverait posséder une maison d'école, l'abbé Védey étant disposé à céder l'ensemble à la commune pour la somme de 3000 F.* »

Pour payer, il faudra faire un emprunt et adresser une supplique au Ministre de l'Instruction Publique afin d'obtenir un secours de 2500 F permettant de faire face à la totalité des sommes engagées.

En 1863, Varaignes aura acquis l'immeuble Védey, parachevé son aménagement et l'école sera mise en service. (pour information, ajoutons ce détail concernant l'instruction des filles : en 1861, une école de filles est ouverte par Mlle Bretonoux. « *La commune considère que les institutrices trouvent facilement les moyens de tenir leur classe dans des maisons particulières.* » En ce qui concerne Mlle Bretonoux, c'est son oncle, l'abbé Bretonoux, qui a pris l'engagement de la loger et de lui assurer pendant trois ans, une subvention annuelle de 100 F.)

Revenons à Pierre Védey. On peut tenir pour certain que le collège agricole ait été fermé en 1860 : le Conseil d'arrondissement n'attribue plus aucune subvention à partir de cette année-là. Le Puy-de-Belet a été mis en vente au même moment ; le local situé dans le bourg é été achevé par la commune.

Que sont devenus les pensionnaires ? On aime à penser que quelques-uns au moins aient tiré bénéfice de leur séjour à Varaignes et de leur formation.

L'Abbé, lui, ayant liquidé tous ses biens sera dit 'en congé' à partir de 1863. Faut-il conclure que tant d'espoirs et d'efforts aient été inutiles ? L'œuvre de Pierre Védey a été ruinée, mais sa volonté n'a pas été vaine. Ses travaux ont été suivis avec attention par le Conseil d'arrondissement qui va en tirer des leçons. Dans un guide Joanne 'Les environs de Paris illustrés' publié par Hachette en 1868, on peut relever à la page 168 ce paragraphe : « *Un orphelinat agricole, formant une succursale de l'orphelinat de Varaignes, Dordogne, a été fondé au Vésinet au moyen de souscriptions recueillies par l'abbé Védey.* »

Voici une délibération de 1862 :

« L'agriculture est une des nécessités les plus impérieuses de l'époque. Son apparition dans les différentes zones du territoire de l'Empire aurait inévitablement pour effet de subvenir aux besoins d'une population toujours croissante, en offrant le moyen le plus efficace contre l'émigration des paysans... »

Le Conseil émet le vœu qu'il soit créé, par l'Etat, une école régionale d'agriculture dans le Sud-Ouest de la France, et que cet établissement soit placé autant que possible en un point d'intersection des départements de la Dordogne et de la Charente...

Fait observer à cet égard que les seules écoles régionales de Grignon, du Grand-Jouaux et de la Saulsaie sont évidemment insuffisantes pour les besoins actuels et ne s'appliquent d'ailleurs qu'à un autre sol, à un autre climat et à d'autres produits que ceux de la région du Sud-Ouest dont elles sont beaucoup trop éloignées. »

La désignation du lieu propre à l'édification de l'école est quasiment explicite. Ce vœu, émis en 1862, le sera encore en 1863. Mais l'instruction est encore une manne distribuée parcimonieusement. Notre Conseil d'arrondissement, tout comme l'abbé Védey qu'il a soutenu de son mieux, est un peu en avance sur son temps.

Sans se décourager, il demande, en 1865, que des cours d'adultes soient ouverts pour l'instruction primaire dans toutes les communes, en insistant pour que des jardins soient mis à la disposition des instituteurs et que des notions d'agriculture et d'horticulture pratiques soient données aux élèves.

Enfin, en 1869, une chaire d'agriculture est ouverte à l'Ecole normale de Périgueux. Le préfet espère *« que le département de la Dordogne sortira bientôt du rang inférieur qu'il a occupé jusqu'à ce jour dans les statistiques de l'instruction publique. »*

Allant plus loin, le Conseil en 1870 *« considérant que dans un pays de suffrage universel, il est indispensable de propager l'instruction primaire, et que le paiement de la rétribution scolaire est quelquefois un motif invoqué pour tenir les enfants éloignés de l'école, émet le vœu que l'instruction soit gratuite. »*

Et l'abbé Védey ? Il a donc quitté la paroisse de Varaignes en 1863 et nous ne le retrouvons avec précision qu'en 1868, à Saint-Saud où, de notoriété publique, l'évêché n'envoyait pas les prêtres pour lesquels il avait le plus de considération.

L'abbé est-il allé à Rome comme il le souhaitait tant ? Aucune certitude, sinon que pendant 5 ans il n'est affecté à aucune cure.

Il va donc s'établir dans son nouveau presbytère qui sera aussi le dernier. La mort viendra le ravir le 1^{er} mai 1874 à onze heures du matin, à l'âge de 64 ans comme en témoigne l'acte de décès dressé sur la déclaration de François Reyrol, âgé de 44 ans, sacristain domicilié au Moulin du Pont et de Jean Simonet, instituteur âgé de 42 ans.

Ses obsèques seront célébrées le 3 mai ; la relation en fut faite par M. Lavignac, curé de Saint-Front-la-Rivière et la famille détient la copie des homélies prononcées sur son cercueil.

Obsèques de M. l'abbé Védey

On nous écrit, de Saint-Front-la-Rivière, le 3 mai 1874 :

« Dans la journée d'hier, messieurs les curés du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, ayant à leur tête leur nouveau doyen et la majeure partie de messieurs les curés du canton de Nontron, conduits par leur vénérable archiprêtre, étaient réunis dans l'église de Saint-Saud pour une bien triste cérémonie. »

Le diocèse de Périgueux venait de perdre un saint prêtre et la paroisse de Saint-Saud est en deuil ; son pasteur avait cessé de vivre le vendredi 1^{er} mai, dans sa 64^{ème} année.

La vie de l'abbé Védey se résume en un seul mot : charité, amour de Dieu et du prochain. Dès son enfance, il fut un modèle de piété et elle a grandi avec les années. Modèle de patience dans les épreuves, sa devise était la devise des saints ; 'vivre pour souffrir, souffrir pour mourir'. Modèle de mortification comme le curé d'Ars dont il suivait la trace, dans l'intérieur de sa maison, sa manière de vivre était celle d'un anachorète ; il châtiât donc son corps à l'exemple du grand apôtre et des Cénobites de la Thébaïde.

Le diocèse tout entier peut rendre témoignage de l'amour de l'abbé Védey pour son prochain ; le cœur noble, aimant et désintéressé de ce prêtre aurait voulu pouvoir secourir tous les indigents, calmer toutes les douleurs, sécher toutes les larmes ; voilà pourquoi il a dépensé un patrimoine au moyen duquel il aurait vécu d'une honnête aisance, et pourquoi, n'ayant plus rien en propre, il s'est dévoué jusqu'à aller tendre la main pour procurer du pain aux indigents et aux enfants abandonnés et, s'il mérite quelque blâme, c'est qu'il a trop écouté l'élan de son cœur compatissant à toutes les souffrances. Excessus charitatis... dispersit pauperibus, laissant à Dieu de discerner. »

Tel est le résumé, bien pâle, du discours prononcé du haut de la chaire, en présence de l'abbé Védey, par M. l'archiprêtre de Nontron.

Enfin le cercueil est descendu dans la fosse. M. le maire à son tour, a prononcé, d'une voix émue, l'allocution suivante :

« Messieurs, avant de nous séparer de l'homme de bien que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure, permettez-moi, au nom de la commune, de lui faire mes derniers adieux.

Vous décrire ici combien grandes ont été les vertus, jusqu'à quel degré il a poussé la charité, serait chose inutile en présence de cette foule en larmes qui, durant le trop petit nombre d'années qu'il a pu passer au milieu de cette vaste commune, a été édifiée par ses vertus. Tout le monde sait que M. l'abbé Védey a passé sa vie tout entière à secourir les malheureux auxquels il a distribué, non seulement son patrimoine, mais encore tout ce qu'il a pu recueillir, soit par des quêtes, qu'il faisait auprès de ceux qui pouvaient donner ; soit au moyen des faibles émoluments qu'il recevait comme prêtre. Jamais aucun pauvre ne lui a inutilement tendu la main.

Pour s'acquitter des pénibles charges qu'impose le caractère de prêtre, il était infatigable. Nous l'avons tous vu, quoique miné déjà par la terrible maladie qui nous l'enlève, porter les secours de la religion dans les villages les plus éloignés de la commune ; son zèle et sa foi lui faisaient oublier ses propres souffrances.

Longtemps, dans cette commune, on se souviendra de ses vertus et, par ce souvenir, quoique séparé de nous, il fera encore le bien.

Adieu, bon prêtre, adieu ! »

Homélie touchante certes, mais plus touchant encore ce simple témoignage :

« ... dans l'intérieur de sa maison, sa manière de vivre était celle d'un anachorète ; de l'eau rougie pour boisson, du pain et quelques légumes que lui-même avait semés et cultivés ; voilà sa nourriture ; le grabat sur lequel il prenait quelques heures de repos consistait en quelques centimètres d'épaisseur de paille brisée de vétusté... »

Il serait vain de vouloir ajouter d'autres considérations ; seuls ceux qui connurent Pierre Védey purent mesurer la générosité de cet homme du Christ, menant à sa manière un combat où il voulait faire triompher la charité et le progrès. Après une vie d'abnégation, il repose maintenant dans le cimetière de Saint-Saud, sous la tombe que lui fit ériger 'la commune reconnaissante', comme le dit l'építaphe.

Irène Massevy.

(Supplément au *Conservateur* du 17 septembre 1847.)

Université de France.

ACADÉMIE DE BORDEAUX.

PENSIONNAT PRIMAIRE DE VARAIGNES (Dordogne.)

M. l'abbé VÉDEY, instituteur communal de Varaignes, canton de Bussière-Badil, arrondissement de Nontron (Dordogne), a l'honneur d'informer les pères de famille, que, par ordonnance ministérielle en date du 28 octobre 1846, il est autorisé à annexer un Pensionnat Primaire à son école.

Le local dont il a fait l'acquisition est très-bien aéré et convenablement disposé. Un vaste enclos entièrement fermé de murailles et attenant à la maison, sert, dans les beaux jours, de lieu de récréation aux élèves. Les autres jours, la récréation se prend dans une cour adjacente à l'Ecole, et où la surveillance est très-facile.

L'intention de l'Instituteur est de donner à ses élèves le goût de l'agriculture et du travail ; il s'appliquera conséquemment à leur faire connaître les meilleures méthodes pour la bonne culture des terres. De temps en temps, les jours de congé par exemple, des essais seront mis sous leurs yeux, et serviront à mieux graver les principes.

La Religion étant la base et le soutien de la société, comme aussi l'unique source du vrai et solide bonheur de l'homme, rien ne sera négligé pour en inspirer de bonne heure l'amour et la pratique. Les élèves internes seront toujours sous la surveillance d'un ou de plusieurs professeurs.

Les autres objets d'enseignement sont : La Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, le Système légal des poids et mesures, la Grammaire, l'Histoire, la Géographie, le Dessin linéaire et la Tenue des Livres.

Tous les trois mois, des bulletins détaillés sur tout ce qui concerne les élèves, seront envoyés aux parents.

Le prix de la Pension, à partir du 5 novembre jusqu'au 8 septembre, est de 300 fr. Le blanchissage, les fournitures et les frais de maladie sont à la charge des parents. Ceux qui désireront faire blanchir leurs enfants dans la Maison, donneront 20 fr. en sus de la pension.

EXTERNAT PAR MOIS :

Les élèves qui assistent à la classe seulement, 3 fr.

Les élèves qui sont surveillés avec les pensionnaires, 6 fr.

La pension se paie par tiers et d'avance : A la rentrée, au 10 février, au 20 mai.

Trousseau :

Douze chemises ;
 Douze serviettes ;
 Douze mouchoirs de poche ;
 Quatre bonnets de nuit ;
 Deux paires de draps ;
 Une couverture de lit ;
 Deux paires de souliers ;
 Un chapeau ou casquette ;
 Des broses, un peigne et un sac de nuit ;
 Un couvert en fer battu, avec couteau et verre.
 Le reste du trousseau sera à la volonté des parents.

S'adresser, pour les demandes, à M. VÉDEY, chef du Pensionnat, à Varaignes, canton de Bussière-Badil, arrondissement de Nontron (Dordogne). — On est prié d'affranchir.

L'Instituteur chef du Pensionnat, P. VÉDEY, prêtre.

Vu et permis d'imprimer

Par le Recteur de l'Académie de Bordeaux,

AVIGNON.

À Périgueux, chez Lavertujon, imprimeur de Mgr. l'Évêque.

L'AGRONOMIE FORESTIÈRE
DE

JUSTIN AMÉDÉE
DE LA GARDE

MARQUIS DE SAINT-ANGEL EN PÉRIGORD.



Justin Amédée de la Garde et son épouse.

Justin Amédée de la Garde, marquis de Saint-Angel, fils de Marie-Joseph-Thibaud de la Garde (12 décembre 1791 – 23 mai 1828 au château de Lage) et de Marguerite Zélie Forien des Places, épouse en 1844, Madeleine Elisabeth Gabrielle de Rochechouart.

Héritier du château de Lage, propriété de la famille depuis 1579, il devient également, par le mariage de sa mère en seconde noce, le 27 septembre 1833, avec Jean Antoine de Lamberterie, et à la mort de ce dernier, le 27 mars 1843, propriétaire du domaine de La Pouyade où il meurt le 23 décembre 1886.

L'agromanie.

La floraison des Sociétés agricoles au lendemain de la Révolution de Juillet, n'est pas purement accidentelle. Il faut y voir l'influence qu'exercent alors les nobles et notables légitimistes.

Dégagés des obligations politiques, administratives ou mondaines, libres de leur temps, disposant de capitaux, ils se consacrent à la mise en valeur de leurs biens fonciers.

Par les expériences qu'ils effectuent, par le matériel perfectionné qu'ils emploient, il servent d'exemple à la masse paysanne.

La fermentation 'agromane' traduit une nouvelle attitude mentale et économique. Le regard est tourné vers l'avenir. Le foisonnement des idées présentées par les novateurs laisse perplexe.

Le traité d'agriculture de Bixio, publié en 1844 par la Maison Rustique, consacre 30 pages aux seules charrues tant il existe de modèles : des araires, à support et à roue, à sabot, à deux roues, des charrues à avant-train, à avant-train et à versoir fixe, à tourne-oreille, à versoir mobile, à deux versoirs, des araires et des charrues à plusieurs socs... Un vrai inventaire à la Prévert !

Des Français, des Anglais, des Ecossais, des Américains... 26 noms dont certains, comme Dombasle, sont restés célèbres !

Cette effervescence correspond à la multitude des problèmes locaux (charrue dite champenoise).

Les agromanes ne sont pas des agriculteurs en chambre mais des hommes d'expérience, formés sur le tas, n'hésitant pas à mettre la main à la pâte et réfléchissant aux raisons de leur succès, comme de leurs échecs.

Ainsi Bugeaud, sur ses terres de la Durantie, se fait l'ardent animateur du progrès agricole. Il supprime la jachère, fait défricher, planter, met au point des assolements rationnels...

Ses résultats sont spectaculaires. La terre de La Durantie qui rapportait 1200 F en 1829, rapporte 32 000 F en 1835. Il déclare à cette époque-là se trouver à la tête de 118 personnes.

Il fonde également le premier comice agricole de la Dordogne, à Lanouaille en 1824, donnant ainsi naissance aux 38 comices tenus vingt ans plus tard, en 1843.

En 1844, Justin Amédée de la Garde épouse Gabrielle de Rochechouart. Il a alors 26 ans.

Un peu plus de quarante ans plus tard, la Société générale des Agriculteurs de France couronne les travaux de reboisement de Justin Amédée de la Garde, 'agromane forestier nontronnais'.

Imaginons alors Thibault de la Garde, son fils, présentant le mémoire :

Les reboisements de 1844 à 1854.

« Ainsi que j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur le Président, ce fut vers l'année 1844 que mon père fit commencer ses travaux de reboisement de la terre de Lage. »

A cette époque, la main-d'œuvre était à des prix assez peu élevés pour permettre à un propriétaire d'entreprendre une opération aussi importante que celle qu'avait conçue mon père, et lui laisser espérer, les conditions se continuant les mêmes, de pouvoir la conduire à bonne fin.

Au début donc de cette entreprise, les terrains furent donnés à écobuer, à prix faits, après épandage des fourneaux, on semait du seigle sur les brûlis.

La seconde année, la terre labourée à nouveau, était semée en avoine.

La troisième année, nouveau labourage, et pommes de terre données à moitié pour nettoyer les terrains. Puis, après la récolte, au mois de février suivant, avoine et semis à la fois.

Si la troisième année le terrain paraissait insuffisamment préparé pour recevoir les semis, on continuait à la travailler une ou plusieurs années consécutives selon les besoins, en alternant seigle ou avoine, et plantes sarclées.

En conséquence on ne confiait la semence à la terre que lorsqu'on la jugeait propre et convenable.

Ce système d'écobuage avait l'inconvénient de couper les racines entre deux terres et de les faire repaître plus vigoureuses que jamais.

Il exigeait aussi le sarclage des semis vers l'âge de trois et cinq ou six ans : d'où une grande augmentation de la main-d'œuvre qui, jointe à la hausse progressive du prix des journées, ont forcément conduit mon père à abandonner ce mode de reboisement.

Cette méthode fut employée pendant environ dix ans.

Vers 1854, le manque de bras commença à se faire sentir et les salaires à augmenter rapidement. Cet état de choses se maintenant et allant même toujours croissant, mon père dut renoncer pour quelques années, à son entreprise, après avoir reboisé environ une cinquantaine d'hectares en essences diverses.

Ce premier essai de reboisement s'arrêta donc vers 1854. »

La pénurie de main-d'œuvre.

Alors que les témoignages évoquent de façon concordante, vers 1850, le surpeuplement des campagnes françaises, dix ans plus tard, la situation est renversée.

L'émigration touche principalement les régions d'agriculture pauvre et surtout la population salariée.

Ainsi, avant même le vrai démarrage de l'industrie, ce sont les grands chantiers urbains du Second Empire et les chemins de fer (20 000 km en 30 ans) où les salaires représentent le double de ceux de l'agriculture, qui provoquent ce courant.

La progression des salaires est économiquement grave car les frais de main-d'œuvre constituent l'élément le plus important des coûts de production dans l'agriculture.

Tradition rurale et modernité économique.

La tradition rurale.

Avec la fin de la monarchie de Juillet se termine la tradition rurale. La première moitié du XIXe siècle se fonde sur une véritable interdépendance, et non rivalité, entre agriculture et industrie.

Que serait cette dernière sans la main-d'œuvre que lui fournit le monde rural ?

Quant aux travaux agricoles, ils ne pouvaient s'effectuer dans de bonnes conditions sans l'aide apportée par les travailleurs de l'artisanat et de l'industrie.

Cette osmose, économiquement utile et socialement indispensable, annule les méfaits du chômage hivernal et apporte un complément de revenu.

La chute lente mais inexorable des forges nontronnaises à partir de la fin du premier Empire, n'empêchera pas un certain conservatisme de cette synergie rurale bien ancrée dans les mentalités, frein encore aujourd'hui à un véritable développement forestier.

La modernité économique.

Les conséquences de l'élimination progressive du bois au profit du charbon ont été innombrables. L'implantation de la grande industrie en est la principale.

Elle est à l'origine de l'abandon des campagnes et des nouvelles concentrations urbaines. Jusque là, le bois, source d'énergie, était la cause de la dispersion des industries qui s'installaient en bordure des massifs forestiers capables de les approvisionner, à l'exemple d'ailleurs des forges du Nontronnais.

Justin Amédée de la Garde avait compris le nouvel essor forestier lié à la conversion des forêts ; c'est-à-dire au changement radical des peuplements pour les adapter aux besoins nouveaux de la société et de l'économie, liés à la révolution industrielle, à l'utilisation du charbon et de la machine à vapeur, à la création des chemins de fer.

La forêt cesse d'être progressivement un élément vital de la vie rurale et de l'agriculture, avec son cortège de droits d'usage (pâturage...) pour devenir essentiellement source de bois.

Bouter les animaux hors de la forêt, obtenir que l'on ne coupe plus la bruyère, que l'on ne ramasse plus la feuille... ne fut pas chose facile. Des vestiges de ces usages existent encore et la forêt porte les cicatrices d'une bruyère abondamment coupée !

Le libre échangeisme.

Le traité de libre-échange du 23 janvier 1860 marque le triomphe de la modernité et permet à nos *« constructeurs de machines et fabricants de matériel pour le chemin de fer et à tous les autres industriels qui emploient du fer, de rivaliser avec tous les industriels étrangers sur les marchés du monde »* déclare Michel Duret le 15 janvier 1861, au Conseil supérieur d'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

Mais c'est aussi, selon le baron de Lesperut, la *« date la plus funeste depuis l'Edit de Nantes. »*

Dans un rapport, monsieur l'Ingénieur des mines Gardien doute que les forges périgourdines puissent résister aux fers français produits dans les nouvelles usines. Il souligne également que *« les ouvriers suivent une routine aveugle et son parvenus à se rendre indépendants de ceux qui les emploient, ce qui contribue à repousser le perfectionnement. »*

Le libre échangeisme va permettre la diffusion du progrès.

Mais laissons la parole à Thibault de la Garde :

Diffusion du progrès.

« Pendant les années qui suivirent cette première tentative, les nouveaux instruments agricoles pénétrèrent dans nos contrées.

Les charrues système Dombasle firent leurs premières apparitions.

Les propriétaires du Nontronnais, comme ceux de partout ailleurs, apprécièrent ces nouvelles inventions comme elles le méritaient, et les introduisirent promptement dans leurs exploitations.

Il devint alors possible de suppléer à la main-d'œuvre devenue de plus en plus rare, et conséquemment de plus en plus chère ; et l'on entrevit alors la possibilité d'entreprendre de nouveau les grands travaux de cultures et d'améliorations.

En présence de ces nouvelles ressources, mon père résolut d'entreprendre avec les nouveaux engins, et par une méthode différente, le travail de reboisement qu'il avait si largement ébauché quelques années auparavant...

Jusqu'à ce jour, trois cents hectares au moins ont été couverts de bois de différentes essences...

Cette reprise des travaux fut commencée vers l'an 1860. »

Les reboisements à partir de 1860.

« Les parties incultes de ces contrées étaient et sont encore généralement couvertes d'ajoncs, de bruyère à fleurs roses et de fougères.

On défrichait pendant l'hiver en pénétrant le plus possible avec la charrue défonceuse système Dombasle, attelée de quatre bœufs et servie par deux hommes.

Après défrichement complet, on faisait pendant l'été un premier hersage ; au mois de septembre suivant, on en faisait un second après lequel on épandait par hectare six hectolitres du noir animal (de la maison Pietelin de Lamotte-Beuvron) avec semence d'avoine et de seigle, le tout recouvert par un dernier coup de herse.

La deuxième année, après les travaux préparatoires, nouvelle semence d'avoine ou de seigle alternant avec la récolte précédente et fumier du noir animal toujours à demi dose.

Les semis se faisaient à la volée à planche et recouverts seulement par un léger hersage.

Les essences semées dans tous les défrichements pour reboisement sont, à part les années où la rareté des glands n'a pas permis de s'en procurer, un mélange de chênes, châtaigniers, l'arbre par excellence du pays, de pins maritimes, sylvestres. Les autres essences ayant été éprouvées sans résultats... »

Résultats économiques de ces reboisements.

« Il me reste à exposer l'ensemble comparatif par hectare des frais des travaux de reboisement, avec l'ensemble des produits des récoltes pendant la succession des quatre années nécessaires au défrichement et à la préparation du sol, jusqu'au moment définitif où l'ensemencement a lieu ou plutôt jusqu'à après l'enlèvement de la récolte de la céréale faite en même temps que le semis.

<i>Année</i>	<i>frais</i>	<i>produits</i>
1	172,50	366,00
2	121,50	444,00
3	71,00	144,00
4	88,50	444,00
Total	453,50	1 398,00

Il reste la somme de 944,50 F.

Et nous arrivons au bout de la révolution des quatre années nécessaires au parachèvement des semis avec un bénéfice de 944,50 F par hectare, soit une somme en chiffre de 236,15 F par hectare et par an. »

Le succès des reboisements.

« En présence de pareils chiffres, il m'est permis de présenter cette entreprise comme une opération excellente à tous les points de vue.

Ainsi, en couvrant de bois toutes les landes incultes de la terre de Lage Saint-Angel, on a augmenté considérablement la valeur intrinsèque de la propriété, comme aussi la valeur relative et, qu'on a en même temps réalisé chaque année un bénéfice de deux cent trente-six francs quinze par hectare reboisé.

Dès la première année, tout en élevant la valeur de la propriété, le revenu augmentait jusqu'au jour où on aura pu jouir du fruit de ce travail par la mise en coupes réglées des bois parvenus à l'âge d'être mis en vente.

Le résultat améliorateur est donc complètement concluant.

L'opération de ce reboisement eut lieu d'abord sur toutes les parcelles incultes de la terre de Lage et ces parcelles furent bientôt couvertes.

C'est alors que mon père acheta tout ce qu'il y avait à vendre de landes enclavées dans la propriété ou joignant les parcelles déjàensemencées.

Ces landes furent acquises au prix de deux cents francs l'hectare, elles en valent au minimum huit cents francs ! »



Thibault de la Garde.

L'agromanie forestière locale et la réalité périgourdine.

L'ancrage de la tradition rurale et la dominance idéologique du complexe forges-agriculture étaient bien trop forts pour que l'impulsion donnée par l'Etat à sa politique forestière de reboisement et d'équipement des forêts, largement approuvée par l'opinion publique, puisse, à l'instar d'autres départements, être imitée par un nombre important de propriétaires et par la collectivité.

Pourtant l'œuvre accomplie par les agromanes forestiers locaux : de la Garde, à Lage, de Goursac, à Puycheny, de Lestang, à Vaugoubert (il développe la gemme) ou encore de Maillard à Feydoux, est considérable par l'amélioration foncière de leur propriété mais aussi par la diffusion des techniques qu'ils employèrent.

La contribution de Monsieur de Maillard aux reboisements en pin maritime dans la région de Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Jean-de-Côle et Villars est capitale encore aujourd'hui. Les pins de Villars sont un cru fameux, vous diront les scieurs.

Les récriminations qu'ont suscité les boisements résineux ne datent pas d'aujourd'hui. L'école de Barbizon en a témoigné.

La contribution de Monsieur de la Garde et celle de Monsieur de Goursac sont de montrer que les chênes de qualité poussent en Nontronnais et qu'ils poussent vite.

Donnons la parole une dernière fois à Thibault de la Garde sur la croissance des arbres :

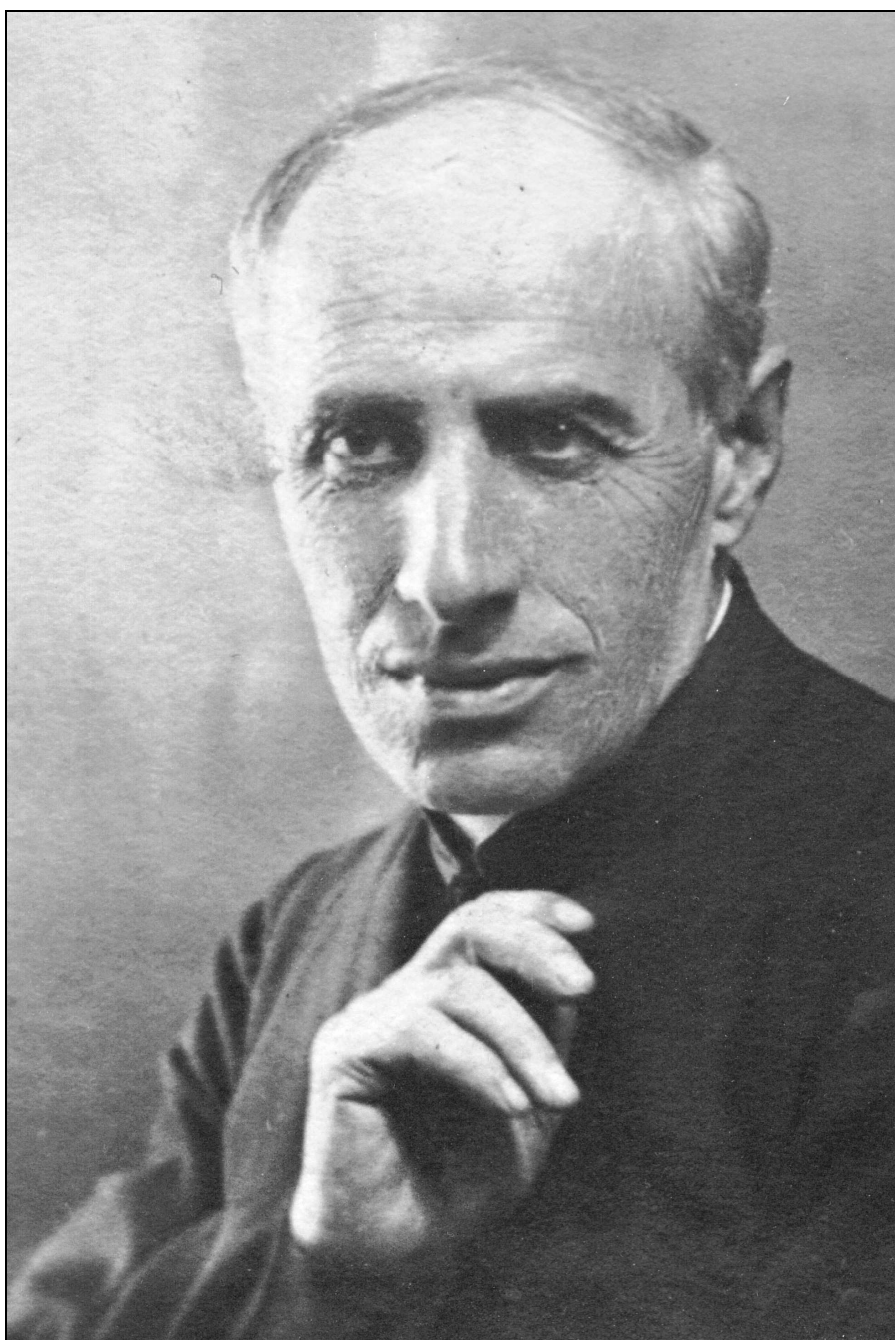
« La moyenne des hauteurs des semis de 12 ans est de 6,00 mètres pour les chênes ; 5,60 mètres pour les pins sylvestres ; 6,00 mètres pour les pins maritimes. »

Un siècle après, la surface boisée est passée de 200 000 hectares à 400 000 hectares. La filière bois est le premier employeur industriel. L'œuvre des agromanes forestiers locaux éclaire encore notre médiocre forêt périgourdine où les usages sont toujours mieux considérés que la contribution économique. Les mentalités n'ont en réalité que fort peu évolué.

Pourtant, il en va de l'économie périgourdine toute entière que les peuplements soient améliorés et que les investissements industriels se développent.

Armand Affagard.

ABBÉ JULIEN
GEORGES ROCAL
1881 – 1967



Je vais vous entretenir d'un Périgourdin, dont la naissance et la vocation sacerdotale l'ont amené à vivre successivement, en Périgord blanc, puis en Périgord noir, en Périgord pourpre et, pour la plus grande partie, en Périgord vert.

Vous avez compris qu'il s'agit de l'abbé Julien, plus connu sous le nom de Georges Rocal.

Il est né, d'un père employé des chemins de fer à Périgueux, le 1^{er} août 1881 et donc, sous le signe du lion.

Je vais, dans une première partie, essayer de vous décrire sa personnalité, compte tenu d'une possible influence astrale ; puis nous passerons à son activité sacerdotale, sans oublier ses positions doctrinales très affirmées, tant sur le plan religieux que patriotique et nous terminerons par son activité littéraire, revanche sur l'isolement et créatrice d'une certaine 'aura' intellectuelle.

Il est donc né, disais-je, sous le signe du lion dont le caractère humain est un cheminement spécifique du profane vers le sacré, une exaltation du moi dans un ardent besoin de surpassement, l'exercice acharné d'une volonté souveraine pour lutter contre l'incompréhension d'autrui.

En vérité, la clé du comportement léonin est le besoin d'être à la hauteur. Il souhaite obtenir l'admiration des autres.

Il y a hypertrophie du moi et souffrance de voir ses capacités négligées, sous-estimées, dédaignées. Intellectuellement, il est épris de logique, du sens de la stratégie, mais son entêtement ne l'aide pas à faire la critique de ses jugements et il affirme des vérités qui ne sont pas toujours bonnes à dire. Il passe fier et sûr de lui au travers des quolibets et des critiques.

Pourquoi ne pas parler du lion amoureux. En effet, il peut, comme Hercule, qui le symbolise, être épris d'une dévorante passion pour une Omphale qui pourrait être périgourdine, amoureuse du folklore et des vieilles coutumes.

Et pourquoi, dans cette quête, ne trouverait-il pas la 'Félicité'. Il est d'ailleurs, dans le caractère du lion de détester cacher une liaison.

Je ne sais s'il y a un quelconque rapport avec la personnalité dont je vous entretiens, mais il m'a paru intéressant d'en faire mention.

Quoi qu'il en soit, Georges Julien a été ordonné prêtre le 21 septembre 1904, dans le diocèse de Périgueux, et sur la paroisse de Saint-Martin. Il a alors 23 ans et nous sommes en Périgord blanc.

Le 1^{er} octobre de la même année, il est nommé vicaire à Sarlat, Périgord noir.

En 1905, il devient curé de Puyguilhem, canton de Sigoulès, Périgord pourpre, où il restera jusqu'en 1908. Puis, pendant trois ans, de 1908 à 1911, il exerce ses fonctions sacerdotales à Montaut, dans le canton d'Issigeac.

Et c'est ensuite, pour une longue période, du 1^{er} juillet 1911 à 1957, l'exercice de son ministère à Saint-Saud, Périgord vert, bien sûr, où il fait suite à l'abbé Dufraysse, nommé doyen à Bussière-Badil.

Mais pourquoi Saint-Saud après le Sarladais et le Bergeracois ? Il paraît vraisemblable de penser que ses opinions engagées, notamment par une prise de position très ferme en faveur du Sillon de Marc Sangnier, n'était pas très bien perçues par l'évêché de l'époque et que sa nomination au 'pays des loups', ainsi qu'on le pensait à Périgueux, n'était pas considérée comme une promotion...

Mais, quel retentissement psychologique, quel dépaysement ! chez ce jeune prêtre quittant un pays relativement riche où la surface agricole utile était de 70 %, alors qu'à Saint-Saud, elle n'atteignait que 40 %. La taille moyenne des propriétés était de 30 hectares à Issigeac et seulement de 10 à 15 hectares à Saint-Pardoux.

Quant à la population, si elle dépassait les 60 habitants au kilomètre carré dans le Bergeracois, elle atteignait à peine les 30 à 32 habitants dans la région de Saint-Pardoux. La commune de Saint-Saud, qui aujourd'hui compte 951 habitants, en dénombrait en 1911, année d'arrivée de l'abbé Julien, 2689.

La déception, la rancœur, l'incompréhension de ses supérieurs et de ses paroissiens même, vis-à-vis desquels il se sent particulièrement dépendant, « *nous sommes leurs salariés, obligés de les ménager* » dit-il, ne sont-elles pas, en partie tout au moins, les ferments qui devaient orienter l'abbé Julien vers des recherches historiques et donner naissance à Georges Rocal ?

Voyons, auparavant, comment va s'exercer son ministère dans ce pays pauvre où les routes font défaut et les ornières tellement fréquentes qu'elles gênent considérablement les déplacements.

Dans cette église du XIIe siècle, dont la destruction avait été envisagée sous Napoléon III, et dont il prend possession en 1911, le Bulletin paroissial de Saint-Saud du 1^{er} décembre 1913 dit : « *Il y a deux ans, on entrait aux Catacombes, tellement elle était tombée...* »

Il va donc s'attacher à la restaurer et à y faire pénétrer la lumière par des verrières et des vitraux.

Dès 1912, au-dessus du grand autel, apparaît une verrière à l'effigie de Jeanne d'Arc.

Lors du Jubilé du 23 novembre 1913, sont inaugurés : la communion de la Vierge par Azambre (don de M. Ribeyrol, ingénieur des mines en Pologne russe), l'apparition du Sacré-Cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie et Saint Michel qui éclaire la tribune (don de l'abbé Julien).

Une plaquette installée dans l'église de Saint-Saud donne les noms des ouvriers, des fresquistes, des maîtres verriers qui ont participé à sa restauration et précise également l'origine des dons.

Beaucoup plus tard, il fera refaire le chemin de croix qui, malheureusement, se délabre un peu.

L'église restaurée, embellie, l'abbé Julien va devoir intéresser, rechristianiser, une population pauvre, indifférente.

C'est ainsi que, là aussi, il innove en faisant des projections fixes, en créant un patronage, en dispensant aux indigents, et ils sont nombreux, les premiers soins médicaux. Les médecins sont rares et leurs interventions coûteuses pour une population qui n'a pas la ressource de faire appel à la Sécurité sociale, inexistante, bien entendu, à l'époque.

Ses sermons sont, pour lui, l'occasion d'affirmer ses convictions sociales, religieuses et patriotiques.

C'est ainsi qu'il prononce, le 1^{er} août 1904, une conférence au Sillon bergeracois, dont l'animateur est Marc Sanguier, fondateur du catholicisme social et libéral (ce Sillon qui sera condamné par Pie X en 1910) : « *Camarades, dit-il, si une question est à l'ordre du jour, c'est bien celle du Concordat de 1801* », et il rappelle que le Clergé avait renoncé aux dîmes (80 millions annuels), que l'Eglise avait offert son argenterie (140 millions) et s'était vu confisquer 9 millions.

Rappelons que Talleyrand fit tout ce qu'il put pour empêcher le Concordat d'aboutir, et ce sont les rhumatismes et l'obligation de faire une cure aux eaux de Bourbon qui l'empêchèrent de faire obstacle à sa signature qui eut lieu le 15 juillet 1801, entre Pie VII et Bonaparte.

Le 10 mai 1942, lors de la fête de Sainte Jeanne d'Arc, il n'hésite pas à s'engager, à affirmer ses convictions : « *... le nazisme s'en prend à Dieu lui-même, s'acharne contre la morale chrétienne... Il s'oppose au réveil des forces spirituelles et religieuses de la France.* »

Et l'on sent poindre son engagement futur dans la Résistance où, dit l'abbé Danède, son successeur, « *il a stimulé le courage des uns, rappelant aux autres le primauté des valeurs spirituelles et la modération dans la vindicte.* »

A la Noël 1953, il n'hésite pas à stigmatiser cette fête païenne « *destinée à paganiser la fête religieuse, les soirées tapageuses des réveillons trop fastueux qui sont une provocation à la misère des affamés et des mal lotis.* »

Plus loin, parlant des enfants, il s'écrie : « *Vous les voulez heureux et vous les comblez de douceurs, de jouets, vous satisfaites leurs capricieux désirs, parfois même aux dépens de vos moyens. Mais savez-vous que le vrai bonheur pour l'enfant, l'adulte, le vieillard, c'est de rencontrer Dieu, de devenir son ami, d'accomplir la volonté du Père céleste. Là est l'essentiel de la vie.* »

J'ai pris connaissance de nombreux autres sermons aux Archives de Périgueux et citerai seulement celui de Pâques 1957 où il s'adresse aux jeunes de la J.E.C. périgourdine :

« *Ecoutez le peuple parler sa langue périgorde que vous devriez comprendre, sinon vous en servir avec l'accent.* Il ajoute : *Le peuple crée des mythes par peur, mais aussi des symboles avec le sens du beau. S'il a ses batailleurs, ses réalistes, ses tâcherons, ses chefs, il a aussi ses poètes, qui ont composé les chansons de gestes, les sirventès, les villanelles, qu'il chante, qu'il danse, dont il accompagne les labours, la fauchaison, les métives.* »

Ses activités sacerdotales, quoique importantes, n'accaparent pas tous ses instants, et ses loisirs sont, pour lui, l'occasion de fréquents voyages à Périgueux et aux Archives départementales en particulier, où il puisera, ainsi que chez ses nombreuses relations, la substance de ses écrits et de ses activités littéraires dont je vais, maintenant, vous entretenir.

C'est ainsi que vont se succéder 23 ouvrages, dont les premiers marqueront l'attrait porté à l'étude des traditions d'ordre spirituel et serviront en quelque sorte de transition.

Je veux parler de : « *Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord* » publié en 1922, « *Le vieux Périgord* » et « *Croquants du Périgord* », couronné par l'Académie française, publié en 1927.

En 1932, « *Léon Bloy et le Périgord* », couronné également par l'Académie française, puis en 1933, « *1848 en Dordogne* » et en 1936, « *La Révolution de 1830 en Périgord* » sont successivement édités.

En 1938, il fait paraître, en collaboration avec Jean Secret, le très connu « *châteaux et manoirs en Périgord* » où plus de 1000 châteaux sont recensés. C'est là curieuse et intéressante étude de la part de celui qui avait pris des positions d'avant-garde dans « *Les fils émancipés de Jacquou le Croquant* », et qui stigmatisera, en 1939, « *les voraces qui accaparent les terres, les capitaux, les usines, les instruments de la fortune.* »

Ensuite Georges Rocal nous propose notamment : en 1940, « *La restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne* », en 1942, « *De Brumaire à Waterloo en Périgord* », en 1947, « *Sciences de gueule en Périgord* », en 1956, « *La seconde Restauration en Périgord* ».

Tels sont les principaux ouvrages dont nous allons extraire quelques citations caractéristiques.

Commençons par « *Les vieilles coutumes magiques et dévotieuses* ».

Les recettes ne manquent pas : à Saint-Saud, une jeune fille qui marcherait sur la queue d'un chat retarderait son mariage de 9 ans. A Champs-Romain, beaucoup plus agréable et plus évocateur de joyeuses perspectives, le mariage est imminent si le lacet du corsage de la jeune fille casse en présence du jeune homme et futur époux.

A Saint-Saud toujours, des sonneries prolongées le jour du mariage assurent à la jeune mariée de pouvoir allaiter abondamment ses futurs enfants. Recette assez facile, il faut l'avouer.

Voici aussi un exorcisme : le curé doit se garder de célébrer une messe sèche, c'est-à-dire sans eau ni vin et sans cierge allumé. Mais est-ce possible ? Ce qui aurait pour but de faire sécher sur pied un ennemi... ou de tarir les réserves prolifiques du mari (sic)... en cas de couches trop fréquentes. Un bouillon de rapiette aurait d'ailleurs le même effet.

Pour faire gonfler les mamelles et procurer une lactation abondante, on peut mettre un collier... au cou de la mère, ou mettre un fromage sur l'hôtel de la Vierge, ou encore un sou dans le bénitier.

Pour les rhumatismes, les remèdes ne manquent pas et, si l'on excepte le remède de Justou, décrit dans « *Jacquou le Croquant* », le malade étant enveloppé et placé dans un four encore chaud pour le faire transpirer, il existe bien sûr des fontaines miraculeuses où l'on 'tire à part'. Ce qui est connu ! Mais savez-vous qu'il faut aussi faire brûler un 'chandelou' et offrir, au saint concerné, une effigie en cire du membre malade !

Terminons ce livre en rappelant une coutume de Saint-Saud qui consistait à mettre un anneau, un cercle ou une couronne pour la guérison des gens... Mais cette coutume semble encore d'actualité, et ailleurs qu'à Saint-Saud, si l'on en juge par de récentes affaires d'escroquerie au bracelet porte-bonheur.

Du « *Vieux Périgord* », je citerai seulement une partie de la préface écrite par Charles de Saint-Aulaire et consacrée à l'œuvre de Georges Rocal :

« *La Dordogne n'est pas navigable ; elle ne coule que pour la beauté. Ce n'est pas un herbier que M. Rocal nous offre, c'est un parterre, un jardin ; le jardin secret de nos vieilles coutumes. C'est une forêt pleine d'oiseaux, de fleurs et d'enchantement. Une forêt qui frissonne à tous les souffles de l'au-delà, mais, en deçà de laquelle nous restons faute d'un guide sûr. Son œuvre suppose labeur, patience et un immense amour.* »

Est-ce que les « *châteaux et manoirs du Périgord* » n'achèvent pas le roc autant qu'ils le couronnent ?

Au chapitre XIII, l'auteur nous dit que « *le degré de civilisation d'un peuple se mesure au rang qu'il assigne à la femme.* » D'où le symbole de l'anneau nuptial que les Périgourdines affectent de se mettre elles-mêmes à la cérémonie du mariage après avoir contracté leur doigt afin d'empêcher l'anneau de glisser quand l'époux le leur présente.

Que dit-il de la superstition ? Qu'elle est un chemin de traverse qui rejoint la voie royale de la religion. Le pays étant accidenté, il y a beaucoup de chemins de traverse...

La vieille Nicote, de Saint-Germain-des-Prés, recommandait à ses filles qui allaient seules au bal, de boire avant de partir un plein verre d'eau bénite afin de se garantir contre les ennuis possibles, du fait de galants trop empressés.

En cas de défaillance du procédé, elle déclarait, toujours confiante en l'eau lustrale : « *Mo filho n'ovio begut que lo meitat dou goubellet, d'aqui lou malhur !* »

Une vieille de Saint-Saud, se méprenant sur une sonnerie, se précipite chez le jeune voisin dont la fin est attendue depuis la veille. Le voyant encore haletant sur son grabat, elle est décontenancée et lui exprime sa joie brutalement : « *Ah ! petit, i crésio que quero per te que l'oun sounévo. I sei bien contento qué co sio pas par te !* L'agonisant de lui répliquer instantanément : *Pe autant que me* ».

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, de « *Brumaire à Waterloo* » qui fait l'objet de deux gros volumes traitant de la période d'avant le Concordat avec la présence de prêtres constitutionnels qui ont eu le mérite, là où ils existaient, d'assurer le maintien des lieux de culte,

mais aussi, de la vie religieuse en général, avec l'évêque l'Angoulême administrant le diocèse de Périgueux et Sarlat jusqu'en 1817. Quant à la paroisse de la Cité, supprimée sous la Révolution, elle n'a été rétablie que le 18 août 1805.

La franc-maçonnerie renaît en 1805 en Périgord sous l'égide du Grand-Maître Combanis. Le Grand Orient de Paris a alors pour Grand-Maître Joseph Bonaparte et le rite écossais, Louis Bonaparte.

La franc-maçonnerie restera spiritualiste jusqu'à la réception de Littré à la loge parisienne 'La clémentine amitié' le 8 juillet 1875 et de ce jour datera son hostilité contre Dieu.

En Dordogne, notons les membres influents : le préfet Malleville, le général Fournier-Sarlovèze, le philosophe Maine de Biran qui devint d'ailleurs vénérable de la loge de Bergerac.

Un chapitre sur la santé publique précise qu'il n'y a pas de dentistes dans le département, mais quatre vétérinaires dont un à Nontron, et seulement dix apothicaires ; mais que, suivant l'arrêté municipal du 20 décembre 1802, à Nontron, les épiciers et les droguistes peuvent suppléer les apothicaires. Toutefois, interdiction leur est faite de délivrer aux étrangers (pourquoi à eux seulement ?) arsenic et sublimé corrosif sans une permission du maire.

Un décret spécial d'autorisation est délivré par Jean Theulier, maire de Thiviers, pour la pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier. Cette pommade, fabriquée à base de beurre frais et d'acétate de plomb, connaîtra d'ailleurs une réelle célébrité.

Dans le domaine agricole, nous pouvons noter l'interdiction de la culture du tabac en Dordogne (mesure curieuse, car cette culture a connu, par la suite, une forte extension dont témoignent le musée du tabac de Bergerac). Par suite du Blocus continental, l'Angleterre et la Hollande ne reçoivent plus nos vins. C'est alors que naît une industrie nouvelle : celle du sirop de raisin, liquide noirâtre qui sera rendu limpide et presque incolore grâce au pharmacien Laroche de Bergerac.

Le 9 mai 1812, autorisation est donnée de préparer du sucre de betteraves ; mais malgré beaucoup d'encouragements, la betterave ne sera pas cultivée en Dordogne.

D'autre part, le maréchal Bugeaud révolutionne l'agriculture en Bas-Limousin. Dans sa propriété de Saint-Pantaly-d'Excideuil, il plante vignes, chênes, châtaigniers et crée des prairies artificielles pour supprimer les jachères ; mais aussi le premier comice agricole ainsi qu'une ferme modèle en 1830.

Dans un autre domaine, l'auteur note les dégâts occasionnés par les loups dans les troupeaux de moutons. Des battues sont organisées et, de 1800 à 1893, il est tué 553 loups.

La valeur exceptionnelle de l'industrie du fer en Dordogne est également mise en évidence.

Les attentats se succèdent : c'est ainsi que le 15 décembre 1799, la recette de Bergerac est attaquée, au bois des Quatre Bornes, entre Grignols et Brouillaud, par une trentaine d'individus, armés de fusils, de baïonnettes et de pistolets, vêtus de carmagnoles, marqués de peaux de lièvres, de mouchoirs de soie et d'étoffes écarlates.

Des arrêtés interdisent, sous peine d'arrestation, à tous les citoyens de se masquer. « *Ainsi, les brigands ne pourront prendre l'apparence de facétieux jeunes gens.* »

Le canton d'Eymet est occupé par 60 à 80 brigands. La rentrée des impôts est confiée à des percepteurs adjudicataires qui perçoivent une commission calculée au marc le franc, d'où des concussions avec des sanctions pénales devant les tribunaux.

La conscription est impopulaire, ce qui entraîne des désertions et des mutilations que s'infligent certains appelés : incisives arrachées, car elles sont nécessaires au déchirement des cartouches, ablation de doigts de la main droite...

La guerre d'Espagne et la campagne de Russie ne feront qu'aggraver ces faits. Rappelons que 600 000 hommes furent envoyés en Russie et que seulement 250 000 revinrent, en guenilles, clopinant et démoralisés.

Je terminerai par ce qui fait le charme et la réputation de notre Périgord : sa gastronomie que Georges Rocal a concrétisée dans « *sciences de gueule en Périgord* », et que Talleyrand-Périgord, grandi au château de Chalais, a su utiliser avec beaucoup d'à-propos au congrès de Vienne. Grâce aux talents de son traiteur, Michelet, de Périgueux, il a pu obtenir que la France vaincue soit considérée comme la plus grande puissance morale de l'Europe.

Il n'est pas dans mes intentions de faire frétiller vos papilles gustatives, néanmoins, permettez-moi d'évoquer les foies gras dont les qualités, à n'en pas douter, sont exaltées par la présence de truffes, aux propriétés, dit-on, fort appréciées et vectrices de voluptueuses sensations ; je n'en veux pour preuve que ce qu'en dit Curnonsky dans « *La Table et l'Amour* » : « *La truffe n'est pas un aphrodisiaque positif, mais, comme le prétend excellemment Brillat-Savarin, elle peut rendre les femmes plus tendres et les hommes plus aimables.* »

Par ailleurs, Georges Rocal cite de nombreuses recettes pour combler les gourmets : le poulet rouilleuse et la tourtière aux salsifis, entre autres...

De cette étude de la vie et de l'œuvre de l'abbé Julien, dit Georges Rocal, il se dégage les traits permanents de l'âme périgorde, fidèle à ses traditions, à sa tolérance, son bien vivre, mais aussi un amour de la liberté qui peut amener des réactions violentes lorsqu'elle est menacée.

Avant d'en arriver à ma conclusion concernant l'homme lui-même, et qui est d'un ordre tout différent de ce que je viens d'écrire, je crois qu'il existe, en chaque individu, deux êtres qui s'opposent et prédominent tour à tour.

C'est un auteur espagnol, Cervantès, qui les a immortalisées. Ne sommes-nous pas, selon les circonstances, épris d'idéal et de rêve comme Don Quichotte, ou, terre-à-terre et bon vivant, comme Sancho Pança ?

Alors Georges Rocal, qui était-il ? Nous l'avons longuement suivi au cours des pages précédentes. Quant à l'abbé Julien, je ferais mienne, assez volontiers, l'opinion de l'abbé Danède, son successeur à Saint-Saud : « *Il avait ses faiblesses, qu'il connaissait, persuadé, comme l'apôtre Paul, qu'il portait l'évangile dans un vase d'argile* » et que, selon Massillon : « *Dieu seul est grand et que, tel, plus que le prêtre n'a conscience de n'être rien et d'avoir tout reçu.* »

Paul Delavallade.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyne
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMÉRO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMÉRO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMÉRO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massey*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroly à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMÉRO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMÉRO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMÉRO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMÉRO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMÉRO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMÉRO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMÉRO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massey*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMÉRO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMÉRO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massey*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMÉRO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurs de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMÉRO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMÉRO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Okélé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMÉRO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMÉRO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMÉRO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMÉRO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMÉRO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XIV^e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 29 bis - 2013

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMÉRO 30 bis - 2014

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière**

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

NUMÉRO 31 - 2015

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
- Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
- Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
- L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
- Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

NUMÉRO 31 bis - 2015

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII^e et XVIII^e siècles.) : *Madame Clavaud*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
- Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

NUMÉRO 31 ter - 2016

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2^{ème} guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 32 - 2016

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
- La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
- Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
- L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 32 bis - 2017

- Hommage à Louis Le Cam.

NUMÉRO 33 - 2017

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
- Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larué de Charlus*

Commande d'anciennes Chroniques : Commande des numéros :

N ^{os} -1 à 16	10 €	X	=	€
N ^{os} 17 à 34	15 €	X	=	€
N ^{os} spéciaux, Brugière	20 €	X	=	€
N ^{os} bis	15 €	X	=	€
N ^{os} 28 bis t1 t2 t3	25 €	X	=	€
N ^{os} 29 bis et 31 ter	10 €	X	=	€
N° 30 bis	6 €	X	=	€

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) = €

Total : €

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GÉRARD Francis
Bernardières
24340 CHAMPEAUX
frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

☐

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

☐

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

☐

Cotisation simple : (35 €)

☐

Cotisation en couple : (40 €)¹

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.